

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 099 200 francs, soit:

- Délibération I: 500 000 francs destinés aux études pour la création d'un skate-parkour-park, sis rue de Montbrillant 38, sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal;**
- Délibération II: 599 200 francs destinés à la création d'un espace de skate temporaire avec différents modules installés, sis rue de Montbrillant 38, sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal.**

3 mars 2023

Rapport de M^{me} Oriana Brücker.

Cette proposition a été envoyée à la commission des sports le 27 juin 2022. Elle a été traitée sous la présidence de M. Christo Ivanov, les 15 et 29 septembre, 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre 2022 et 12 janvier 2023. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jade Perez et M. Nicola Nicastro, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs, destiné aux études pour la création d'un skate-parkour-park, sis rue de Montbrillant 38, sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 599 200 francs, destiné à la création d'un espace de skate temporaire avec différents modules installés sis rue de Montbrillant 38 sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 599 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2026.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Séance du 15 septembre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ)

M^{me} Perler rappelle que, avant le début de la législature en cours, la Ville avait entamé une négociation avec l'association Espace Freestyle Montbrillant (EFM) dans le but de travailler sur un projet de skate-parkour-park en Ville. La parcelle N° 7514 qui se situe à la rue de Montbrillant 38 avait été retenue pour la création de ce skate-parkour-park. La première délibération concerne les honoraires relatifs aux études pour le projet de création d'un skate-parkour-park qui sera suivi d'un crédit de réalisation. Le Conseil administratif a décidé de créer un skate-park temporaire, ce qui fait l'objet de la deuxième délibération, afin que ces jeunes aient le plus rapidement possible un espace à leur disposition. Le Conseil administratif a validé cette idée, bien qu'elle engendre un coût de 600 000 francs à la Ville. Il vaut la peine de réaliser ce projet provisoire, car il restera à disposition pour les cinq prochaines années environ. La réalisation de ce skate-park temporaire ne peut pas être prise en charge par les budgets courants, car il est considéré comme un investissement. Le Conseil administratif propose donc ces deux délibérations, l'une pour les études du skate-parkour et l'autre pour l'espace de skate temporaire.

M^{me} Pédat débute par un bref historique et une présentation de ce qui est déjà existant en Ville de Genève. L'emblématique skate-park de Plainpalais existe depuis dix ans. Il a été conçu afin de permettre des pratiques sportives et engagées. Il dispose d'un grand bowl et d'espaces à même d'attirer des pratiquants de skate et d'autres disciplines, qui ont déjà un certain niveau. Il est interdit aux enfants de moins de 10 ans pour des raisons de sécurité. Une rampe a aussi été construite dans la cour de l'école Pré-Picot, ainsi qu'une autre dans le parc des Franchises. Il s'agit à chaque fois uniquement d'un seul objet de skate, qui ne constitue pas un skate-park en soi. La rampe de l'école Pré-Picot se situe dans la cour de récréation, elle est donc accessible uniquement en dehors des horaires scolaires. En revanche, la rampe des Franchises est en accès libre. Le quartier des Grottes prévoit également certains modules. L'association EFM a exprimé sa volonté de faire avancer les projets. Le Service de la jeunesse a travaillé avec l'association afin de créer de petits modules en bois qui permettront une pratique de skate dans le préau de l'école des Grottes. Ces modules ne sont pas fixes, ils peuvent se déplacer, et permettent aux débutants de pratiquer leur sport. L'endroit comprend également des espaces de «workout», puisqu'il s'agit d'un skate-parkour-park. En effet, la demande des jeunes comprend également la réalisation d'un parkour-park extérieur, et pas uniquement d'un skate-park. L'idée est de pouvoir sauter d'un

endroit à l'autre, ce qui, pour l'instant, n'est pas encore possible. Les espaces de «workout» proposent des barres sur lesquelles on peut exercer ce type d'activité, à l'image de ce qui se fait au parc Geisendorf.

Cet été, l'espace sport de la Jonction a été mis en place par le Service des sports (SPO). Un autre type de projet au même endroit est prévu, ce qui signifie que cette installation ne restera pas sur le long terme. Les espaces fermés, spécifiquement pour le skate, sont pris en charge par le SPO et les espaces ouverts sont des espaces libres pris en charge par le SEJ, qui se concentre sur les pratiques libres d'accès et ne travaille pas avec des clubs ou des fédérations sportives.

Beaucoup a déjà été fait sur le plan politique, notamment durant la législature précédente. Un plan directeur des équipements sportifs pour 2017-2030 insistait sur la nécessité de mettre en place des espaces pour le skate et pour le parkour en Ville de Genève. Une motion sur le skate-park dans les parcs et dans les places avait été traitée en juin 2016, sous l'ancienne législature. L'idée était également de réaliser un bowl ou un skate-park complémentaire pour pouvoir pratiquer en hiver ou quand il pleut. Cette demande forte émane de jeunes sportifs et elle est plutôt destinée aux pratiquants expérimentés qui souhaiteraient faire de la compétition – le skate étant devenu un sport olympique. C'est moins le cas pour les demandes qui concernent des disciplines telles que la trottinette, qui est pratiquée par les plus jeunes dans les skate-parks et qui n'est pas prise en charge par les activités sportives olympiques.

Sous l'ancienne législature, M^{me} Alder avait organisé des forums de quartier. La demande des jeunes de pouvoir disposer d'un skate-park-park avait émergé dans le cadre d'un de ces forums. Les jeunes avaient entendu dire qu'un espace de parole était mis à disposition dans le quartier des Grottes. Ils s'y sont rendus accompagnés des travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) afin de préparer une présentation aux autorités qui étaient sur place et leur faire part de leur envie d'avoir un skate-park-park. Ils y travaillaient depuis quelques années déjà (depuis 2019). Ce laps de temps ne représente pas une longue période d'un point de vue administratif, mais paraît long pour ces jeunes adolescents. Ces jeunes ont donc fait l'expérience de parler devant des officiels et de pratiquer la citoyenneté. Ils ont par la suite constitué le collectif EFM, qui comprend des skateurs ainsi que des jeunes qui font du parkour. C'est sous cette forme qu'ils ont décidé de défendre leur projet.

Actuellement, cette association reste très active: elle organise des cours dans le préau de l'école des Grottes, avec ses modules de skate. Elle travaille également avec Pré-en-bulle, une maison de quartier (MdQ) active dans le même quartier des Grottes. Pour avancer avec leur projet, ces jeunes ont travaillé avec une entreprise au cours d'ateliers participatifs afin d'identifier leurs besoins et d'établir leurs envies. Leur volonté et leur motivation de rester actifs dans le

quartier sont fortement ancrées. Le SEJ salue leur persévérance lors de ces différentes étapes. Ils ont également dû se familiariser avec les différents processus de la Ville, comme le dépôt d'une pétition, les rencontres avec le Conseil administratif, etc. Ils ont organisé d'autres rencontres avec différents partenaires, dont le cycle d'orientation de Montbrillant. Ces jeunes ont aussi entretenu des échanges avec les habitants. Après toutes ces étapes, ils sont toujours présents et le service de la Ville en est satisfait. Pour cette raison, il semble important de défendre ce projet, car il a du sens.

M. Betty introduit les objets de la demande de crédit. La première délibération porte sur les études détaillées en vue de la création d'un skate-parkour-park permanent. La localisation envisagée est une parcelle du domaine public située à l'angle de la rue des Gares et de la rue de Montbrillant. C'est une parcelle du domaine public communal qui est en zone ferroviaire et qui nécessitera un déclassement, donc des mesures administratives dans le cadre de l'aménagement. Le site actuel a servi à différents usages et est actuellement utilisé comme parc à chiens. Le travail qui a été fait par l'association dans les ateliers a permis d'élaborer des photomontages. Ces photomontages ont été réalisés par une entreprise qui construit quotidiennement des équipements de ce type. Cela donne une idée de ce que pourrait devenir cet équipement avec différentes installations qui répondent aux attentes du collectif. Rien n'est encore défini et les études permettront d'avoir plus de détails sur les projets. La deuxième délibération consiste à réaliser des travaux pour créer un skate-park temporaire. L'idée est de créer une plateforme unique en revêtement et ensuite de mettre des équipements modulaires, qui ne sont pas encore actuellement définis. Un crédit permettra de construire ces équipements. Les utilisateurs et l'association doivent encore définir exactement quel type de modules seront mis en place.

La première délibération qui porte sur les études impliquera des ingénieurs civils, des architectes et des géomètres. La Ville souhaite intégrer cet équipement avec de la végétalisation. Quatre types de professionnels sont donc requis. Il faut également prendre en compte différents frais d'impression et de gestion de documents. Le montant total de dépense est estimé à 464 000 francs, auquel on ajoute la TVA. Ainsi, le coût total des études est de 500 000 francs pour la première délibération. Une fois que l'on aura réalisé ces études, les services reviendront devant le Conseil municipal pour déposer une demande de crédit de travaux afin de réaliser les travaux définitifs, pour autant que le Grand Conseil accepte le déclassement de la parcelle, car elle est en zone ferroviaire, et que les Chemins de fer fédéraux (CFF) n'aient pas besoin de cet espace en vue de l'extension de la gare Cornavin.

En ce qui concerne la deuxième délibération, il s'agit des travaux pour l'aménagement d'un skate-parkour temporaire, qui implique des travaux de génie civil, notamment des terrassements, la mise en place d'enrobés, des éléments pour

gérer l'évacuation des eaux, des bordures pour délimiter les enrobés, la fourniture des modules pour 150 000 francs, des éclairages provisoires... Cela représente en tout un coût de construction hors taxe de 535 000 francs auxquels on ajoute la TVA pour 41 200 francs. Il faut également prendre en compte des prestations du personnel en faveur des investissements. Le coût total de l'opération s'élève à 599 200 francs.

Si l'on prend en compte l'hypothèse que le crédit sera voté par le Conseil municipal en début d'année 2023, la Ville pourrait lancer l'appel d'offres pour choisir les mandataires entre janvier et mai 2023 en vue de démarrer l'avant-projet pour septembre 2023. On sera donc en mesure de déposer les autorisations de construire (sous toutes les réserves évoquées précédemment) au printemps 2024 et le début de réalisation dans le meilleur des cas aura lieu en février 2025. Pour la deuxième délibération, en considérant l'hypothèse que le crédit soit voté en janvier 2023, on lancerait un appel d'offres pour choisir les entreprises de génie civil pour réaliser au mois de mars 2023, sachant que les marchés de travaux seraient faits en interne des services de l'administration. Les travaux pourraient débuter au mois de juin et, si tout se passe correctement, s'achever avant l'été ou début juillet 2023. Les équipements seraient donc déjà en service pour l'été 2023.

Questions des commissaires

Un commissaire apprécie le projet, mais n'approuve pas le fait que les modules soient en bois. Il aurait aussi souhaité faire un parcours complet en longueur au lieu d'un bowl comme le skate-park de Plainpalais. La Ville pourrait réaliser un projet définitif avec le Grand Conseil, plutôt que de se lancer dans un projet temporaire. Le but est de faire plaisir aux jeunes, mais le Conseil municipal peut attendre avant de voter l'objet. Il faut que les démarches avec les CFF ainsi qu'avec ceux qui ont des droits sur cette parcelle aboutissent avant de pouvoir installer des équipements en béton.

M^{me} Perler rappelle que l'association EFM est composée de personnes dynamiques. Ces jeunes ont fait des ateliers participatifs et demandent déjà depuis quelques années la réalisation de ce skate-park-park. Il est prévu dans le planning prévisionnel que la réalisation au mieux pourrait se faire en février 2025, alors que ces jeunes auront déjà grandi. Avec M^{me} Kitsos, elle a proposé la construction d'un skate-park temporaire qui n'exige pas un déclassement de la parcelle. Ainsi, pendant le temps des études nécessaires pour la réalisation du skate-park définitif, les jeunes pourront tout de même pratiquer leur sport. M^{me} Kitsos et elle-même ont rencontré l'association. Les jeunes ont accueilli avec soulagement et enthousiasme la proposition du Conseil administratif de travailler avec ces modules temporaires.

Concernant les modules, M. Betty précise qu'il existe plusieurs types de modules. Il en existe en bois, mais aussi en métal. Il peut y avoir un panachage de ces différents matériaux. Cela n'a pas encore précisément été défini dans le projet. Une fois que l'on aménagera le parcours définitif, ces modules reviendront à la disposition du SEJ et serviront peut-être dans un autre lieu. Ce projet temporaire permettra, dès 2023, de répondre aux demandes des utilisateurs. Les images utilisées dans la présentation sont uniquement des exemples.

Le président remarque que ces installations ressemblent à celles qui sont présentes sous l'autoroute à la hauteur de la route des Jeunes.

M. Betty le confirme.

Une commissaire comprend que les installations temporaires seront réutilisées ailleurs. Elle demande si les études seront menées sur deux parcelles séparées.

M^{me} Perler répond que les installations (temporaires et définitives) se situent sur la même parcelle.

La même commissaire demande si la partie terrassement sera déjà bien entamée et si elle servira pour la suite du projet.

M. Betty répond qu'il y aura certainement un modelage à refaire. Dans un premier temps, on réalisera une surface plane avec des enrobés. Dans un deuxième temps, lors des travaux de l'aménagement définitif, la surface ne sera plus plane, car l'idée est de construire un bowl ainsi que des éléments creusés. Il faudra donc enlever l'enrobé. Ce matériau se recycle, ce n'est donc pas catastrophique de l'installer pour une durée de cinq à six ans. Les matériaux utilisés pour cette surface provisoire seront aussi réutilisés sur place.

Une commissaire demande s'il existe beaucoup d'incertitudes au sujet du déclassement.

M^{me} Perler ne voit pas quelle raison majeure pousserait le Grand Conseil à refuser ce déclassement. Elle ne connaît pas l'agenda du Grand Conseil et ne sait pas dans quels délais il traitera ce projet et s'il l'acceptera. Il devrait a priori l'accepter puisque la parcelle appartient à la Ville, avec la réserve d'usage pour les CFF, tant que les travaux de la gare Cornavin n'ont pas démarré et que ces derniers n'ont pas donné d'assurance claire qu'ils avaient besoin de cette parcelle. Elle rappelle que les CFF réquisitionnent des parcelles et ni le Canton ni les communes n'ont leur mot à dire. Mais ils peuvent toujours attirer l'attention des CFF et expliquer les raisons qui les poussent à vouloir utiliser cette parcelle.

La même commissaire remarque que le crédit d'étude s'élève à 500 000 francs. Elle demande à combien s'élèvera le crédit de réalisation et demande également s'il a été calculé sur la base des ratios habituels.

M. Betty répond qu'il s'agit d'une niche de marché. Peu de professionnels sont compétents pour concevoir et pour réaliser ce type de travaux. Actuellement les professionnels compétents sur le marché étudient et réalisent les projets. Ce projet ne suivra pas cette même logique. La Ville devra demander à certains professionnels d'uniquement étudier les travaux, et à leurs confrères ou concurrents d'uniquement réaliser les travaux. Les ratios paraissent élevés, mais ce n'est pas comparable à ce qui est habituellement fait lors d'aménagements de l'espace public.

La commissaire demande combien avait coûté le skate-park de Plainpalais.

La réponse sera donnée par écrit, mais M^{me} Perler ajoute que ce montant doit rester indicatif et ne doit pas servir de terme de comparaison, parce que la surface n'est pas la même et que les coûts de travaux et des matières premières ont augmenté. Cette somme peut donner uniquement une idée sur le montant de crédit d'étude et sur le montant de sa réalisation.

Un commissaire dit comprendre l'envie des jeunes d'avoir un skate-park, mais il se questionne sur le lieu qui a été choisi. La Ville de Genève a régulièrement de bonnes idées et va de l'avant avec ces projets... Il comprend que des adolescents dynamiques ont interpellé la Ville, mais rappelle qu'une pétition qui s'oppose à cet objet (P-471, «Pour l'officialisation de l'espace de liberté pour chiens sur la parcelle 7514 ainsi que pour la préservation et le développement de sa végétalisation») a réuni plus de 600 signatures dans le quartier. Est-ce que la Ville a consulté la population au sujet de la création de ce skate-park? Un skate-park génère des nuisances, et le bois a tendance à véhiculer plus facilement du bruit qu'un autre matériau. Il existe une autre parcelle de la Ville, pas loin de cet espace, où sont logés quelques équipements du Service Voirie – Ville propre (VVP): ne pourrait-elle pas être utilisée pour la création du skate-park? Cette parcelle est déjà goudronnée, alors que le terrain choisi pour ce projet est un terrain en pleine terre, qu'il faut imperméabiliser. Est-ce que la Ville souhaite se parjurer et rendre ce terrain étanche alors qu'elle fait des efforts pour laisser en pleine terre un maximum de terrain possible? Le commissaire propose que la Ville réalise une étude sur la parcelle qu'il a mentionnée.

M^{me} Perler informe que la Ville ne dispose plus de parcelle disponible pour reprendre à ce besoin avéré. Le projet mis à l'étude prévoit de garder de la végétalisation. On ne va donc pas rendre cet espace complètement imperméable. VVP a besoin de la parcelle mentionnée par le commissaire, notamment pour stocker les équipements. Le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) prévoit de sauvegarder des parcelles afin de déménager VVP, ce qui n'est pas une tâche aisée. Cela fait plusieurs années que la Ville négocie avec l'Etat à ce sujet. En ce qui concerne les riverains, elle informe que la Ville entrera en discussion avec la direction du cycle d'orientation près de la parcelle. Or, il n'y a pas beaucoup d'immeubles d'habitation autour de cette parcelle.

Concernant la pétition qui s'oppose à la construction du skate-park (P-471) et qui sera traitée au mois d'octobre par la commission des pétitions, M^{me} Perler dit qu'elle n'a pas pour habitude d'opposer les besoins. Le Conseil administratif tente de conjuguer un maximum de demandes de la population, d'y répondre et de satisfaire tout le monde. Cela paraît difficile de consacrer cette parcelle uniquement à un parc à chiens. Ce serait une immense déception pour ces jeunes que le Conseil municipal renonce à ce projet.

M. Betty indique que le terrain occupé actuellement par VVP concerne un tiers de la parcelle.

Le commissaire remarque que si l'on enlève le parkour cela peut équivaloir à la même surface. Les végétaux sur la présentation fictive informatique présentée à la commission, prennent de la place, tandis que sur l'autre parcelle il n'y a pas d'arbustes et il y a donc plus de place. Les ingénieurs trouveront sûrement une solution. Il conclut que la commission se déplacera certainement sur place. Est-ce que l'association souhaite animer le site et y donner des cours, par exemple ?

M^{me} Pédat explique que cette association donnera des cours au même titre que l'association GVASK8 donne des cours actuellement au skate-park de Plainpalais. EFM donne d'ailleurs déjà des cours dans le préau de l'école des Grottes. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) finance certains de ces cours le mercredi après-midi. Plusieurs associations donnent des cours au skate-park de Plainpalais. L'association en question n'aura donc pas le monopole. Les jeunes ont exprimé une volonté forte de créer ce skate-park, mais ils sont également conscients que ce ne sera pas leur propre skate-park. Dans le quartier des Grottes, ils organisent déjà plusieurs activités, ils sont connus et ils ont un important réseau. Les enfants qui ont fait la demande sont relativement jeunes, ainsi que ceux qui suivent des cours (6 et 12 ans). Ce réseau au quartier des Grottes comprend donc également les parents qui soutiennent ces démarches. Il y a également eu un dialogue avec le cycle d'orientation. Actuellement, le cycle organise plusieurs pratiques pour les jeunes sur cet espace et ils avaient également exprimé leur volonté de définir un espace dédié au skate. L'association a également rencontré le Service des espaces verts (SEVE), car les enfants étaient sensibles à la question des arbres. Ils étaient accompagnés de leurs parents. Cela leur a permis de réaliser ce projet sans faire tomber des arbres.

Le commissaire demande combien de signatures sont regroupées dans la pétition P-422, «Pour la création d'un espace de vie dédié aux sports urbains, notamment un skate-parkour-park aux Grottes».

M^{me} Perler rappelle que cette information n'est pas censée être importante puisqu'une seule signature suffit...

M^{me} Pédat informe que la pétition déposée le 13 mai 2020 comportait environ 500 signatures.

Un commissaire se réjouit que les projets avancent, malgré les longs délais de réalisation des projets. Il rappelle que cette pétition date de 2016. Il est donc en faveur de mettre un espace provisoire en place étant donné les délais pour réaliser les travaux d'un skate-park-park définitif. Il s'interroge sur la partie «architecture» comprise dans les frais d'étude. Il comprend pour quelles raisons des ingénieurs civils travaillent sur cet objet, mais demande en quoi consiste le travail d'architecture dans ce projet.

M. Betty répond que la conception des équipements n'est pas réalisée par des ingénieurs civils. Il faut dessiner les équipements et le projet. On est dans une niche de marché et les quelques personnes capables de réaliser ce travail possèdent un diplôme d'architecture.

Un commissaire demande si les modules seront réalisés sur mesure.

M. Betty répond par la positive. Les équipements doivent être dessinés par des architectes, comme l'a été le bowl du skate-park de Plainpalais.

Une commissaire indique qu'elle était membre de la commission des pétitions lorsque celle-ci a auditionné le collectif EFM. L'audition était touchante, les jeunes étaient organisés, ils ont détaillé le projet ainsi que leurs besoins, et ils ont également témoigné d'une bonne compréhension du fonctionnement démocratique de la Ville. Ils ont fait preuve de résilience et ont compris que la mise en place de ce projet allait prendre du temps. Aux commissaires qui ne voient pas l'urgence de répondre aux besoins de ces jeunes, elle rappelle les dernières études sur la jeunesse, qui démontrent que les jeunes d'aujourd'hui sont mis à rude épreuve par les crises actuelles. Il faut prendre au sérieux leurs besoins. Elle s'interroge sur la place que prendront les modules de parkour dans ce projet. Elle demande également si les services prendront en compte les envies des jeunes par rapport à la conception des différents modules.

M^{me} Pédat répond par la positive. Les jeunes auront une place dans le projet par rapport au parkour. Ce sera plus délicat dans le projet temporaire puisqu'il n'y aura pas d'ancrage qui pourra être fait, mais ils y réfléchiront. Les services réfléchiront à ce qui peut être mis en place, en travaillant main dans la main avec le groupe de jeunes. Un skate-park est plus commun qu'un skate-parkour. Ce dernier sera construit en fonction de leur expertise, et les services travailleront également avec l'équipe du skate-park de Plainpalais dont les personnes viennent du SEJ. L'idée n'est pas de créer un skate-park qui conviendrait uniquement à un seul type de population, mais plutôt de répondre à un maximum de demandes. Cela restera toutefois un skate-park avec un public cible: les débutants et les plus jeunes, afin de contraster avec le skate-park de Plainpalais.

Une commissaire approuve ce projet, tout en étant consciente qu'il sera réalisé sur une parcelle relativement petite. Elle imagine que la demande

d'un skate-parkour-park peut émaner de plusieurs quartiers différents. Elle se demande si d'autres projets sont en cours de réalisation qui sont semblables à ce skate-park temporaire et qui coûteraient moins cher que celui en question dans la proposition.

M^{me} Pédat répond par la négative. Les terrains sont difficiles à trouver. L'état des lieux a été fait sur ce projet.

Un commissaire s'interroge sur l'information graphique qui figure sur une des pages de la présentation. Il demande si l'association l'a recommandée.

M. Betty répond que l'association l'a travaillée et que, pour ce faire, elle a demandé l'aide d'une entreprise qui réalise des équipements de ce style.

Le même commissaire s'interroge sur les honoraires des mandataires, architectes et ingénieurs du génie civil. La Ville ne peut effectivement pas appliquer les ratios qu'elle connaît sur les projets qu'elle maîtrise mieux. En revanche, il demande pour quelles raisons elle n'a pas consulté un ingénieur civil et un spécialiste en infrastructure. Il est d'avis que cela posera des problèmes de mise au concours. Il exprime ses doutes quant au fait que la Ville se soit tournée vers un architecte et demande pour quelle raison elle n'a pas fait appel à un mandataire, bien que la Ville se tourne rarement vers une entreprise générale, ce qui est bénéfique dans les cas de logements afin de faire fonctionner tout un écosystème. Or, dans le cadre d'un projet spécifique, elle pourrait imaginer un partenariat plutôt qu'une mise au concours architecturale. Il rappelle que l'on bénéficie de l'apport participatif en amont: la Ville peut faire appel à un technicien qui serait le mandataire capable de concevoir ces installations, et demander également l'aide d'un ingénieur civil. Selon lui, il n'est pas forcément utile qu'elle passe par un concours d'architecture ou une mise au concours. Il s'interroge sur la manière dont sera géré le concours et demande si cela posera certains problèmes. Il imagine que seuls quelques partenaires sont éligibles.

M. Betty répond que la Ville fera une mise en concurrence.

Le commissaire rappelle que lors de la mise en concurrence les critères sont importants. Il demande si l'architecte qui remportera ce mandat d'environ 200 000 francs sera un ancien praticien. Il demande également comment sera gérée cette mise en concurrence.

M. Betty répond qu'aucun concours d'architecte n'est prévu. Un architecte sera mandaté. Actuellement, les personnes envisagées par la Ville sont des pratiquants ou d'anciens pratiquants de ce type de sport, qui nécessite des installations spécifiques. La Ville fera une liste de critères, prévoira des références selon ce qui est reconnu par l'association qui sait qui est capable de réaliser un tel projet.

Le commissaire relève que la mise au concours implique certaines difficultés.

M. Betty confirme que ce n'est pas évident. La Ville aura recours à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), mais cela ne se fera pas sous la forme d'un concours. Organiser un concours prendrait encore plus de temps. M. Betty précise qu'une entreprise de génie civil est capable de réaliser le bowl en béton du skate-park de Plainpalais, par exemple. En revanche, il faut quelqu'un pour entretenir ces équipements. Il rappelle qu'une petite fissure, par exemple, peut avoir une importante incidence sur les pratiquants. Une entreprise de génie civil qui fait de la maçonnerie peut régler ces problèmes et réparer les équipements. Pour la réalisation, la Ville privilégie les personnes qui connaissent bien ce métier, capables de faire les études, de concevoir et de diriger les entreprises ainsi que de parler avec les pratiquants et de comprendre leurs attentes.

Le commissaire dit qu'un architecte en phase d'exécution ne s'occupe pas de la direction architecturale.

M. Betty annonce que ce sera le cas dans ce projet. Actuellement, dans tous les aménagements que la Ville entreprend dans l'espace public, elle fait de plus en plus appel à des groupements d'architectes, à des architectes paysagistes et à des ingénieurs civils. L'ingénieur civil en exécution dirige les entreprises, mais les architectes ont des honoraires pour être présents, pour s'occuper de la direction architecturale, pour faire des choix de matériaux et valider des points.

Le commissaire remarque que le projet comprend à parts égales un ingénieur civil et un architecte dans le cadre de ce projet spécifique.

M. Betty dit que lors de la réalisation les proportions seront peut-être différentes. Néanmoins, les montants de dépense seront certainement proches de ceux annoncés dans le projet.

Un commissaire demande si les personnes ont trouvé des fonds pour réaliser ces photomontages ou si cela a été offert par le bureau.

M. Pédat répond que dans le cadre de la précédente législature, plus précisément du forum de quartier, le Conseil administratif leur avait octroyé une partie du financement afin de réaliser cette première étude et de travailler sur la faisabilité du projet sur cette parcelle.

Le même commissaire demande si les jeunes qui pratiquent le skate sont les mêmes jeunes qui souhaitent pratiquer leurs activités sur le parkour, ou s'il s'agit de deux types de populations différentes qui se sont rassemblées pour élaborer ce projet.

M^{me} Pédat répond qu'il s'agit de deux types de populations différentes. Ce sont deux sports différents. Généralement, ceux qui font du skate ne pratiquent pas la trottinette, ni le parkour.

Le président comprend que cette parcelle N° 7514 appartient à l'Etat et qu'elle peut être réquisitionnée par les CFF.

M. Betty indique que c'est une parcelle du domaine public de la Ville qui se situe dans une zone ferroviaire. Elle ne peut donc pas en disposer librement.

M^{me} Perler explique que la Ville ne peut pas construire sur cette parcelle. Le Grand Conseil doit déclasser cette parcelle, actuellement en zone ferroviaire, afin que la Ville puisse construire un skate-park sur cet espace.

Discussion et votes

Le président demande si la commission souhaite auditionner le collectif de jeunes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est d'avis que la commission doit recevoir ces jeunes, afin qu'ils détaillent le projet et informent les commissaires de leurs besoins. Ce sont les premiers concernés, et il est important de connaître l'idée qu'ils se font de cet objet.

Un commissaire du Centre approuve également l'audition de l'association des jeunes. Il est d'avis que la commission doit également auditionner les pétitionnaires qui ont signé la pétition P-471 pour maintenir un parc à chiens dans cet espace. Le président devrait s'informer auprès de la commission des pétitions afin que le Conseil municipal ne fasse pas deux fois le même travail.

Le président propose que la commission des pétitions renvoie la pétition à la commission des sports. Il indique qu'il prendra contact avec le Service du Conseil municipal. La commission pourra ensuite auditionner les pétitionnaires.

Le commissaire approuve cette proposition.

Une commissaire du Parti socialiste indique qu'il faut voter les auditions, et qu'il serait judicieux de faire une séance conjointe avec la commission des pétitions pour discuter de cet objet.

Le président rappelle que les commissaires auraient souhaité avancer sur cet objet, car la Ville prévoit de commencer les études en janvier 2023. La commission doit donc voter ce texte avant les vacances.

La commission accepte à l'unanimité l'audition du collectif des jeunes.

Séance du 29 septembre 2022

Audition de M^{me} Olivia Firmann, présidente de l'association Espace Freestyle Montbrillant (EFM), M^{me} Océane Firmann, M. David Scholberg et M. Jesse Peveril

M^{me} Olivia Firmann explique que l'association a été créée à l'issue du forum social Grottes-Saint Gervais, organisé par la Ville en mai 2019. Au cours de ce forum, les jeunes des Grottes ont émis le souhait d'avoir un espace de vie et de pratique pour les sports urbains qui pourrait être à disposition du quartier pour différentes activités et pour une plus forte cohésion sociale. Depuis, une pétition qui a recueilli 500 signatures a été déposée. Cette pétition a été discutée au Conseil municipal en juin 2021 et a été acceptée par l'unanimité des membres du Conseil municipal. L'association est composée de 50 jeunes et elle organise beaucoup d'activités liées au skateboard, notamment des ateliers de construction de modules de skateboard, mais également des cours d'initiation de skateboard les mercredis dans le préau des Crochettes.

Des événements ont été organisés également dans le cycle de Montbrillant qui ont attiré beaucoup de personnes. L'association fait ce qu'elle peut avec les espaces à disposition, mais des structures comme celles présentées, dont les deux projets (skate-parkour-park provisoire et définitif), sont vraiment attendues.

M^{me} Océane Firmann présente les débuts de l'association: tout a commencé lorsqu'avec ses ami-e-s, ils se sont dit qu'un endroit comme celui proposé, où il serait possible de mélanger sports urbains, skateboard et parkour, en face du cycle de Montbrillant et donc sur la rive droite, serait incroyable! Afin d'intégrer le parkour, le collectif s'est associé avec les jeunes de l'association La frappe. Depuis, plusieurs activités et événements ont été faits conjointement. Les skateurs et traceurs se battent ensemble pour leur projet et sont très motivés.

M. Scholberg déclare avoir vu il y a trois semaines le «contest» organisé par l'association EFM. Ce «contest» était incroyable. Les photos 3D tournent dans la salle. Il est superbe de voir la dynamique de l'interaction des différents sports. Le parkour est un complément super à la trottinette, au skate et au roller.

M. Peveril ajoute qu'il fait du parkour depuis dix-sept ans à Genève. Il a beaucoup voyagé dans le monde pour les compétitions et Genève reste une ville sans structure permanente pour ce sport, contrairement à d'autres villes en Suisse. Pour la communauté de parkour, cela serait excellent d'avoir ce genre de lieu à Genève, pour se rassembler et pratiquer. Cela serait très bien notamment pour les jeunes qui voudraient devenir compétitifs à l'avenir.

M^{me} Océane Firmann ajoute qu'en ce moment, avec l'association EFM, des discussions ont lieu avec d'autres associations de skate dont GVASK8 et Rookie slash à Genève qui sont des organisations qui donnent des cours pour les migrants et ils aimeraient créer des collaborations. Si un endroit comme

celui proposé est construit sur la rive droite, une collaboration et des cours pourraient avoir lieu conjointement, notamment pour les enfants du quartier. Ce projet participe à l'intégration sociale et notamment l'intégration des filles, qui en général n'osent pas beaucoup venir «skater». Elle ajoute que l'objectif est que tout le monde puisse faire du skateboard ensemble, de manière libre et sans pression.

M^{me} Olivia Firmann ajoute que le skate-parkour-park serait vraiment pour le quartier. Il y a une collaboration constante avec la MdQ des Cropettes, des Grottes et les écoles, avec lesquelles des partenariats pourraient avoir lieu pour les cours de sports. Le but est que les habitant-e-s s'approprient vraiment cet espace.

M^{me} Océane Firmann ajoute que Pré-en-bulle, la MdQ qui se trouve juste à côté de cet espace, ne peut pas accueillir de jeunes à l'intérieur, donc le skate-parkour-park serait un endroit supplémentaire pour eux pour faire des cours et des projets à l'extérieur et donner de la vie au quartier, car ce genre de projet manque au quartier.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie l'association de fédérer une partie du quartier, mais une «partie du quartier» seulement. En effet, une récente pétition de propriétaires de chiens (P-471) – les usagers actuels du lieu – a recueilli plus de signatures que celle de l'association de skateboard... il aimerait donc savoir quelles sont les relations qu'entretient l'association avec ces gens et si un dialogue a été initié. Il aimerait également savoir quelles solutions les auditionnés proposent pour les propriétaires de chiens si ce skate-parkour-park devait être construit.

M. Océane Firmann répond que l'association a conscience de ce problème et que le but n'est pas de chasser qui que ce soit. L'on sait que des gens s'opposent au projet car cet espace leur tient à cœur. Plusieurs tentatives d'entrer en contact avec les propriétaires de chiens ont été faites, mais sans succès. Elle aimerait pouvoir parler avec eux car le dialogue est important. L'association a à cœur que ce projet se concrétise et elle va se battre pour cela car il pourrait apporter beaucoup de choses aux jeunes du quartier, mais c'est embêtant que cela pose problème à certaines personnes, donc le but est de faire au mieux pour que tout le monde soit satisfait.

Concernant les solutions concrètes, une parcelle mixte a été évoquée au sein de l'association mais cela paraît trop compliqué et inapproprié, notamment à cause du bruit des skateboards. La parcelle est divisée, notamment avec une grande et une petite partie que l'association ne convoite pas; transformer cette petite partie pour les chiens pourrait donc être une solution. Elle ajoute qu'un projet de parc à chiens a été interrompu au parc des Cropettes, ce qui est dommage

car le parc est grand et est situé juste à côté de la parcelle. Si une parcelle dans un parc avait été donnée à l'association ils auraient été prêts à échanger.

L'association EFM n'a pas beaucoup d'autres solutions pour les chiens.

M^{me} Olivia Firmann ajoute qu'elle ne connaît pas leurs exigences, notamment la grandeur de parcelle qui les satisferait. Il faut peut-être trouver un arrangement qui leur conviendrait avec le SEVE, car faire quelque chose de mixte et mélanger les deux publics serait trop compliqué à gérer.

M^{me} Océane Firmann ajoute que ces plaintes arrivent assez tard, donc il est difficile pour l'association de faire avec. Si l'occasion de parler avec eux s'était présentée plus tôt, la situation aurait été plus simple. Un skate-parkour-park est un projet lourd, qui prend du temps et de l'argent. Il est donc difficile de trouver un endroit approprié. Beaucoup moins d'espaces à Genève sont consacrés au skateboard en comparaison aux parcelles pour les animaux (deux skate-parks contre 29 parcs à chiens sur Genève actuellement). L'on essaye également de trouver des solutions mais c'est compliqué.

M^{me} Olivia Firmann ajoute que l'association avait été soulagée de connaître la création d'un parc à chiens dans le parc des Cromptes. Ils ont donc été interloqués lorsque cette pétition a été mise en place.

Elle ajoute avoir transmis au collectif des propriétaires de chiens les plans du skate-parkour-park faits par les jeunes avec l'association Vertikal AG. Ces plans avaient été transmis à la responsable du collectif, mais aucun retour ne lui était parvenu; elle pensait donc que leur projet était en suspens.

Un commissaire dit comprendre la réaction des propriétaires de chien qui ne pensaient pas que ce projet aurait pu mûrir au point de devenir concret. Ils ont réagi une fois qu'ils ont constaté que c'était le cas et ont voulu faire entendre leur voix, ce qui est légitime. Il demande si les auditionnés seraient sensibles au fait que, dans ce projet d'investissement, la création de ce skate-parkour-park soit corrélée à la création d'un parc à chiens.

M. Scholberg rebondit en disant croire qu'à côté de la parcelle étudiée pour le projet, une parcelle pourrait permettre d'avoir un parc à chiens de plus et qui, en termes de taille, serait adéquate pour eux. En passant tous les jours à côté de la parcelle du projet en cours, il est rare de voir plus de six chiens. La parcelle à côté serait largement suffisante même pour 20 chiens et serait donc idéale pour eux. Leur pétition pourrait soutenir l'affectation de cette parcelle à un véritable parc à chiens.

Le même commissaire demande si les auditionnés seraient d'accord que les deux projets, en termes de financement, soient mis ensemble. Si le skate-parkour-park est créé et que les propriétaires de chiens étaient délogés sans rien recevoir en retour, cela créerait de la frustration...

M. Scholberg n'y voit pas d'inconvénients mais reconnaît que cette décision revient au Conseil municipal et que ce n'est pas le rôle de l'association EFM de défendre les besoins des propriétaires de chiens. L'association travaille sur le projet depuis quatre ans et elle aurait souhaité discuter avec eux dès le début. Mais cela n'a pas été possible. Le Conseil administratif et l'association EFM ont discuté ensemble et une bonne collaboration a été mise en place. Le projet actuel a l'avantage d'être clair et peut-être qu'apporter un deuxième projet sur l'autre parcelle permettrait de clarifier davantage la situation.

Un commissaire est d'avis que faire le parc à chiens 300 m plus loin ne serait pas un problème. Il faut juste éviter de créer des conflits entre les usagers. Le projet de skate-parkour-park a un avantage extraordinaire, car aucun skate-park en ligne droite n'a encore été réalisé en Suisse. La Ville pourrait être fière d'avoir créé le premier de cette sorte! Mais le projet provisoire le dérange énormément: faire du provisoire coûte de l'argent! Il aimerait donc savoir si, dans l'opinion des auditionnés, il ne serait pas plus judicieux de construire directement un skate-parkour-park fixe.

M^{me} Olivia Firmann répond que beaucoup de démarches administratives doivent être faites pour arriver au projet fixe, notamment des demandes de déclassement de terrain. Cela prend beaucoup de temps et l'association n'a pas envie d'attendre encore trois ou quatre ans avant d'avoir quelque chose de concret. Cet été, les jeunes ont fait eux-mêmes des modules avec une entreprise mais ces projets durent peu. Le but est d'avoir une structure assez rapidement afin de pouvoir concrètement occuper l'espace.

M. Scholberg comprend le feeling du commissaire. Néanmoins, il a remarqué au cours de sa vie que, une fois qu'un skate-parkour-park est construit, il n'y a pas de retour en arrière. L'avantage de mettre en place un projet temporaire est que les besoins peuvent être recalés. Un parcours mal fait peut finir par être complètement vide de gens, ce qui serait honteux. Le Conseil administratif a été intelligent de faire ce projet en deux étapes, au lieu d'aller «all-in» sur le fixe.

Le même commissaire demande aux auditionnés s'ils ont eu l'occasion de visiter le skate-park de Lausanne dans la zone industrielle, construit par des chômeurs, qui est extraordinaire. Les auditionnés répondent positivement et confirment que le skate-park de Lausanne est magnifique. Il a aussi l'avantage d'attirer des personnes qui ne l'utilisent pas directement.

Un commissaire aimerait savoir si le couvert est important, car dans le projet de la version définitive un petit espace couvert est présent. A Genève le seul skate-park couvert se trouve à la Praille. Les auditionnés répondent que ce sujet sera traité lors de la concertation avec les architectes. Le couvert pourrait être important, mais sans aller dans l'extrême. Genève est un endroit avec un climat équilibré, mais lorsqu'il pleut pratiquer le parkour et le skateboard est compliqué.

Ce sera donc une question d'équilibre, car le but n'est pas non plus d'enfermer le skate-park. Quand il fait chaud, la pratique de ces sports peut être un problème, comme à Plainpalais où le skate-park est complètement exposé au soleil et à la chaleur. A Montbrillant, la présence des arbres est importante. Le but de l'association est de laisser ces arbres en place, car ils peuvent notamment servir à protéger de la chaleur pendant l'été et créer une sorte d'espace couvert. Lorsqu'il pleut, il est contraignant de toujours se rendre à la Praille, un endroit pollué qui se trouve entre deux autoroutes, et donc pas idéal pour faire du sport. Les auditionnés affirment soutenir GVASK8 qui se bat depuis des années pour un skate-park couvert.

Le même commissaire demande aux auditionnés s'ils souhaiteraient que le bowl soit couvert.

M^{me} Océane Firmann répond que cela serait l'idéal, une partie couverte a été prévue au-dessus des rampes. Plus c'est couvert plus on a la chance de «skater» le plus de temps possible. Il faudra voir ce qui sera possible de faire par rapport au budget disponible.

Le commissaire aimerait savoir si la partie parkour sera intégrée dans la structure provisoire du skate-park.

M. Scholberg répond que oui, le but étant vraiment de mettre en place un projet complémentaire. Cependant, il ne croit pas que les plans des modules étaient aussi détaillés. Au vu de la qualité de la collaboration établie avec le Conseil administratif, ils sont partis du principe que le budget et le concept devaient d'abord être décidés et qu'ensuite il y aurait concertation, notamment avec les utilisateurs et la Ville, sur la manière dont cela serait fait concrètement.

Le commissaire demande si le parkour, le skateboard et le roller font partie des formations Jeunesse et sports (J+S). Les auditionnés le confirment et le président de la commission rappelle que le skateboard est même devenu une discipline olympique. M. Peveril ajoute que les premières formations de parkour viennent tout juste d'être créées par J+S! Il fait partie de l'équipe qui a créé le manuel parkour. J+S a l'intention d'organiser des cours de parkour pour le public.

Le commissaire se demande quelle structure pourrait accueillir ces cours.

M^{me} Océane Firmann dit qu'elle-même donne des cours de skate le dimanche à Plainpalais. Des formations pour moniteurs et monitrices de skateboard se font aussi de plus en plus.

Le commissaire revient sur la question du parc à chiens et aimerait creuser l'idée d'un parc à chiens dans le parc des Cropettes, où beaucoup d'espace est disponible. Il pense néanmoins que cela serait dangereux de suivre la proposition mentionnée par un collègue d'insérer le projet de création de parc à chiens dans le budget du skate-parkour-park, car ce type de processus est chronophage, il y a

énormément d'administratif. Si l'on corrèle l'autre partie utilisée pour l'instant par la Voirie, le projet de skate-parkour-park finalisé risque d'avoir lieu non pas en 2026, mais en 2036! Cela pourrait être piégeux d'associer les deux zones et les deux besoins. La piste Cropettes est plus facile.

M. Scholberg souhaite savoir si les personnes ayant signé la pétition en défaveur de la création du skate-parkour-park ont soumis un projet pour la création d'un parc à chiens sur l'une des parcelles prévues pour le skate-parkour-park. Le président répond que pour le moment la pétition est en traitement à la commission des pétitions. La commission des sports a demandé à la commission des pétitions de leur renvoyer la pétition pour la traiter dans la proposition, pour que tout soit traité dans la même commission.

M. Scholberg remarque que le niveau de réflexion sur les deux projets n'est pas le même. Il pense que cela serait intelligent pour tout le monde que le projet se fasse en bonne entente, mais les joindre n'aurait pas beaucoup de sens.

M^{me} Olivia Firmann dit craindre les échéances. La commission des sports a été sollicitée, mais à chaque fois qu'une chose change cela prend six mois de plus. Au mois de juin, en parlant avec M^{me} Kitsos et M^{me} Perler, l'envie était de faire en sorte que cela avance vite, avec une échéance du projet provisoire fin janvier. Suite à cela, ils ont été mis au courant qu'ils allaient être auditionnés par la commission des sports. C'est bien que la réflexion s'approfondisse, mais ils ont appris que le projet provisoire ne serait pas mis en place avant juillet 2023. S'il y a encore des ajustements à faire pour intégrer le parc à chiens, cela risque d'être long.

Le commissaire rebondit en confirmant que les procédures font peur, mais cela reste le travail de la Ville de penser à ceux qui utilisent la parcelle actuellement. La création d'un parc à chiens reste tout de même moins importante que le projet du skate-parkour-park. Des solutions plus rapides peuvent être trouvées ensemble pour que les propriétaires des chiens soient heureux aussi.

Un commissaire souhaite savoir si les auditionnés sont satisfaits de l'aboutissement de leur projet et de la proposition du Conseil administratif.

M^{me} Olivia Firmann répond que oui. Ils sont ravis d'en être arrivés là avec l'impression que les choses vont finalement se concrétiser. Ils attendent maintenant le provisoire pour bénéficier de l'espace, commencer des dynamiques de quartier et se projeter dans quelque chose de plus définitif, en collaboration avec le service de l'aménagement.

Le commissaire demande comment la collaboration entre parkour et skateboard a commencé et si la relation entre les deux associations et disciplines est bonne.

M^{me} Océane Firmann répond qu'ils ont essayé de se rassembler pendant le forum social. Ils y ont donc échangé des idées, notamment pour créer ce projet qui est une idée de mixité pour ces deux sports et un beau projet.

M. Scholberg ajoute que le «crossover» entre les deux sports est très bon! Des marques comme Redbull organisent des événements incroyables, notamment en parkour où des skateurs et skateuses sont invités. Les gens découvrent que faire un «max-twist» en skateboard s'exerce également en parkour. Avant, cela était très tribal, les sports ne se mélangeaient pas, même chose pour les skieurs et les snowboarders. Aujourd'hui, avec la nouvelle génération, les gens se mélangent, peu importe le sport. Il y a une vraie culture du sport urbain.

M. Peveril confirme qu'il y a une vraie mixité. Chaque groupe essaye le sport de l'autre.

M^{me} Océane Firmann ajoute que les deux sports partagent beaucoup de valeurs, c'est pourquoi joindre ces deux pratiques est très intéressant pour tout le monde.

Le commissaire demande si le parkour, par sa nature, ne devrait pas se passer sur des mobiliers urbains, sans avoir besoin d'infrastructures fixes.

M. Peveril répond que dans le passé c'était le cas, mais avec l'arrivée des salles dédiées au parkour le sport a évolué, comme le skateboard. De plus en plus de personnes veulent pratiquer ce sport dans des lieux plus sûrs et qui permettent de faire des rencontres.

M. Scholberg ajoute que le fait d'avoir des structures permet de développer les «tricks», qui évoluent chaque année, comme en ski acrobatique. En parkour, c'est pareil. Un vrai parkour-park permet de s'entraîner. C'est un vrai sport, les gens s'échauffent, font du stretching... Le parkour est devenu un sport très exigeant.

M^{me} Océane Firmann complète en disant que cette évolution est comparable à la grimpe. Les grimpeurs ont commencé à s'entraîner en salle alors que cela se pratiquait à l'origine exclusivement en montagne.

Une commissaire demande si le lieu identifié par la Ville pour réaliser le projet avait été repéré par les membres de l'association lors du forum social.

M^{me} Océane Firmann confirme que ce sont les jeunes qui ont eu cette idée. Elle était elle-même au cycle de Montbrillant au début du projet, et beaucoup de personnes allaient «skater» sur le plat de cette parcelle. Ils ont tout de suite pensé que cet endroit était celui qui convenait le mieux pour faire du skate. C'était un rêve pour le quartier d'avoir un skate-park! Par la suite, la rencontre avec les gens du parkour a permis de rassembler les besoins et de créer un projet commun.

M. Peveril ajoute qu'il allait souvent s'entraîner quand il était jeune sur les murs de Montbrillant. Lui et ses amis se sont toujours dit que cet espace serait le lieu idéal pour un parkour-park à Genève.

Une commissaire dit avoir l'habitude de regarder des vidéos de parkour sur les réseaux sociaux, où les exploits de ce sport urbain permettent aussi de découvrir des quartiers d'autres villes. Est-ce que les sportifs de parkour sur Genève font aussi des vidéos qu'ils partagent sur les réseaux?

M. Peveril répond que plusieurs chaînes Youtube sont disponibles et que tous les pratiquants sont sur Instagram. A Genève, deux athlètes ont fait des compétitions au plus haut niveau. Lui-même est un ancien champion international et a fait de la compétition pendant plus de dix ans. Genève est l'un des premiers endroits en Suisse où le parkour se pratiquait de manière régulière, car la ville est assez proche de Paris, là où ce sport a été créé dans les années 1980.

M^{me} Océane Firmann ajoute que Caryl, un membre de l'association, a participé au championnat du monde il y a quelques semaines.

La commissaire demande si le skate-parkour-park conçu par le projet serait le premier avec des modules de parkour à Genève.

M. Peveril répond que ce serait en tout cas le premier vrai parkour-park de Suisse romande, hormis quelques petits parkour-parks extérieurs.

Un commissaire demande si le skate-parkour-park prévu pourrait accueillir des compétitions internationales.

M. Peveril répond que oui et qu'ils aimeraient absolument pouvoir le faire.

Une commissaire dit avoir entendu des personnes se faire du souci sur l'aspect de l'imperméabilisation du sol. Elle demande donc aux auditionnés s'ils ne craignent pas qu'on le leur reproche, notamment dû au fait qu'il va falloir bétonner.

M^{me} Olivia Firmann répond que la zone restera végétalisée et que les arbres seront préservés. Le skate-parkour-park ne peut de toute façon pas être fait sur de la terre. Elle ajoute qu'ils avaient aussi comme projet que l'endroit soit social et que d'autres projets soient développés dans le cadre du skate-parkour-park, notamment des potagers. Garder les arbres leur tient beaucoup à cœur.

M. Scholberg ajoute que, pour le moment, le côté écologique ne leur a pas été reproché, car le projet est bien équilibré, notamment avec la partie végétale. Le souhait est de garder un esthétisme, non seulement pour le public et pour la Ville, mais aussi pour les sportifs, pour leur donner envie d'y faire du sport, contrairement à la Praille... Il va falloir mettre un peu de goudron mais de nombreuses priorités sont mises sur la partie écologique et la réutilisation des modules et du bois. Les cabinets architecturaux sont de plus en plus au fait de tout cela avec les nouvelles normes. Il ne pense pas que cette problématique pourrait apparaître, ni dans la presse ni dans la réalité, car si un bilan écologique était fait il serait sûrement positif.

La commissaire demande quels propriétaires ont été rencontrés lors de la rencontre organisée avec l'Association des propriétaires.

M^{me} Olivia Firmann répond que des plans avaient été envoyés à un membre de l'association qui est en contact avec le SEVE. Une discussion informelle a eu lieu, qui s'est faite en bonne entente mais la question de l'interruption de l'utilisation de la parcelle par les chiens n'a pas pu être abordée. La rencontre demandée n'a pas eu lieu. Elle continue en disant que ni elle ni les habitants n'ont vu les plans de ce parc à chiens proposé. Il n'a pas été proposé aux habitants. Des voisins des Grottes n'étaient même pas au courant que ce parc à chiens aux Crottes devait être construit.

Une commissaire demande aux auditionnés ce qu'ils pensent du déplacement de Quai 9 qui pourrait se retrouver pas très loin de la parcelle.

M^{me} Olivia Firmann répond qu'il y a effectivement énormément de jeunes dans les alentours, avec notamment le cycle d'orientation et l'école des Crottes. Les habitants essaient de faire revivre le bas du parc des Crottes avec l'association l'm staying positive qui a mis en place une buvette tout l'été. Sans ces initiatives, les seules personnes présentes dans le parc y étaient pour boire ou fumer. Donc faire un Quai 9 à cet endroit représenterait la fin du quartier. C'est dommage.

M. Scholberg ajoute qu'il a eu ses propres bureaux aux Grottes pendant dix ans et que la cohabitation avec Quai 9 avait été difficile. Ses employés avaient peur de se rendre seuls au parking. Il avait dû appeler la police une dizaine de fois. C'est un défi pour la Ville de Genève et la bonne solution doit être très difficile à trouver. Il faudrait surtout que le Quai 9 puisse bénéficier de plus d'espace et d'un jardin, car actuellement il est sur le trottoir.

M^{me} Océane Firmann ajoute qu'avant même de se poser la question pour le skate-park il faut penser aux écoles à côté, dont le cycle qui se trouve à quelques mètres.

Le président est d'avis qu'une levée de boucliers aurait lieu si le Quai 9 était effectivement déplacé à cet endroit.

M^{me} Olivia Firmann dit être dans le comité de l'Association de parents d'élèves de l'école des Crottes. Elle a été contactée deux fois par des journalistes cet été qui lui demandaient si elle était au courant du déménagement du Quai 9 sur la parcelle. Elle a répondu que non. Plusieurs personnes de l'école des Crottes lui ont ensuite envoyé des articles en lien avec le sujet, s'indignant de ce potentiel déménagement au vu des enfants et de l'école. L'école est située plus haut, mais beaucoup de monde passerait devant le Quai 9, notamment les élèves de Satigny qui se déplacent en train. Les habitants ont beaucoup réagi après ces articles parus dans la presse. C'est un quartier dans lequel il est difficile d'installer

une dynamique. La MdQ Pré-en-bulle essaye de faire des choses à l'extérieur car ils n'ont pas leurs propres locaux, mais le quartier est proche de la gare et il y a pas mal de deal. Il y a de moins en moins de familles présentes au parc des Crochettes par rapport au passé. Les gens se rendent maintenant à Beaulieu mais le parc des Crochettes n'est plus un parc familial.

Une commissaire dit qu'elle voit très peu de jeunes avec un casque au skatepark de Plainpalais. Elle aimerait donc savoir si le port d'un casque ne serait pas nécessaire pour ce type de sport.

M^{me} Océane Firmann répond que le port du casque est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans, notamment dans le cadre des cours. A Plainpalais, le port du casque n'est pas obligatoire. Les gens prennent eux-mêmes la responsabilité de le porter ou non. Des casques leur sont mis à disposition. Cela dépend aussi des situations. Elle-même en porte, mais seulement en fonction des situations et du danger.

La même commissaire demande si des accidents se produisent.

M^{me} Océane Firmann répond avoir rarement été témoin d'accidents avec des gens de son âge. Les gens apprennent à tomber avec la pratique.

M. Scholberg rebondit en disant que personne ne mettait de casques en faisant du ski il y a vingt ans mais qu'aujourd'hui tout le monde en porte. M^{me} Olivia Firmann ajoute que le port du casque est obligatoire lors des cours d'initiation au skateboard (organisés par des jeunes de l'association EFM le mercredi), même pour les moniteurs et monitrices.

Une commissaire remercie l'association pour son engagement tout au long de ces années, car ça n'a pas été facile, notamment avec le processus administratif qui n'avance pas aussi vite que ce qu'ils souhaiteraient. Elle veut savoir combien de personnes pourraient pratiquer leur sport en même temps sur ce skate-parkour-park.

M. Scholberg dit qu'il n'a pas la réponse exacte, mais une centaine de personnes pourraient en tout cas être présentes en même temps. Il ajoute qu'il faut comprendre que lorsque l'on fait du skateboard, tout le monde ne se trouve pas sur les rampes en même temps, cela fonctionne en roulement (un part, l'autre attend). En tout cas 60 skateurs pourraient facilement être présents en même temps sur le skate-park, même si en moyenne l'affluence sera certainement de 20-30 skateurs.

Concernant le parkour, M. Peveril décline les mêmes chiffres.

La même commissaire aimerait également savoir si Genève n'est pas déjà en retard par rapport aux sports urbains car d'après les dires des auditionnés ce skate-parkour-park serait le premier en Suisse romande.

M. Scholberg répond que l'on est juste dans les temps.

Elle demande aussi si le skate-parkour-park sera suffisamment grand pour accueillir le nombre de personnes suffisant au vu de la passion grandissante des gens pour ces types de sports. Elle ajoute qu'elle le trouve un peu petit.

M. Scholberg répond ironiquement qu'il aimerait quatre stades de foot pour y faire des sports urbains! Il est surtout important de partager un espace commun, car quand une personne réussit à faire un «trick» les gens réagissent, s'encouragent...

M^{me} Océane Firmann répond que les gens savent se partager l'espace et, dans l'idéal, des gens seraient présents pour gérer l'espace, comme c'est le cas à Plainpalais.

La commissaire s'interroge sur la sécurité du skate-parkour-park, au vu de sa position proche de la route.

M. Scholberg répond que, pour l'instant, il y a des barrières.

M^{me} Olivia Firmann rebondit en disant qu'ils ont même pensé à ajouter de petits arbres pour l'isoler de la route.

M. Scholberg ajoute qu'une sortie et une entrée sont prévues et que le skate-parkour-park sera clôturé.

La commissaire demande de quelle façon l'association EFM est soutenue.

M. Scholberg répond que c'est principalement du bénévolat.

M^{me} Olivia Firmann le confirme et ajoute que de petites participations symboliques de 10 francs sont payées par les familles pour les cours d'initiation au skateboard, dans le but de fidéliser les élèves. Cet argent est réinvesti ensuite dans l'organisation de petits événements, notamment dans des buvettes. La MdQ a créé de petits jobs via La boîte à boulots pour rémunérer les moniteurs et monitrices de skateboard. Elle ajoute qu'une subvention pour créer les plans avait été versée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) après en avoir fait la demande. Grâce à cela, les plans du skate-parkour-park ont pu être faits.

Un commissaire remercie l'association pour ce projet que la commission des sports a vu évoluer. Il revient sur la question du Quai 9 en expliquant que, pour le moment, rien n'a été décidé et que cela reste une proposition parmi d'autres, car c'était la seule parcelle disponible de la Ville à proximité. C'est seulement une idée émise pour le moment. Il demande aux auditionnés si, en plus de M^{me} Kitsos et de M^{me} Perler, ils sont également en contact avec M^{me} Barbey-Chappuis qui s'occupe du département de la sécurité et des sports (DSSP) et s'engage à avoir

une politique publique de développement des sports de proximité et à donner accès aux jeunes et aux femmes à des sports différents. La pratique du sport est une politique importante en matière de promotion de la santé, notamment auprès des jeunes. C'est quelque chose sur quoi les Vert-e-s s'engagent fortement.

M^{me} Olivia Firmann répond par l'affirmative. Elle explique que l'association était entrée en contact avec elle, lui envoyant notamment une invitation pour la dernière fête qui a eu lieu au mois de septembre. M^{me} Barbey-Chappuis s'y est rendue et des discussions avec la maire ont eu lieu.

Le commissaire remarque que, pour l'instant, le DSSP ne semble pas être impliqué dans le soutien direct du projet. Pourtant, le parkour ou le skateboard, qui est un sport olympique, pourraient rentrer dans les critères de subvention, d'aide ou de soutien du DSSP.

M^{me} Olivia Firmann répond que, pour le moment, ils n'ont pas sollicité le DSSP au niveau de l'aspect financier. C'était une simple prise de contact personnel avec M^{me} Barbey-Chappuis, qui avait l'air très contente du projet.

Le même commissaire aimerait savoir si le parkour est reconnu comme un sport olympique.

M. Peveril répond que cela est prévu pour 2028. Pour le moment, au niveau suisse, le «J+S parkour» vient tout juste d'être mis en place.

Le commissaire demande si des associations de skateboard ou de parkour sont soutenues financièrement par la Ville.

M^{me} Olivia Firmann répond que c'est le cas de GVASK8.

Le commissaire demande si cela serait possible, une fois le skate-park définitif construit, que des cours soient donnés et que la Ville soutienne ces associations actives.

M^{me} Océane Firmann répond que cette idée fait partie intégrante du projet.

Un commissaire souhaite rappeler l'historique de la parcelle. Au début, ce terrain avait servi aux Services industriels de Genève (SIG) et à différentes autres organisations. Des idées avaient été avancées, mais sans jamais aboutir à quelque chose de concret. A un moment donné, un besoin de parc à chiens s'était fait sentir et la Ville avait donc décidé de céder ce terrain à cet usage. Or, cette parcelle n'a jamais été marquée officiellement comme un parc à chiens. Elle est mise à disposition des propriétaires de chiens, en attendant que la ville grandisse et que quelque chose y soit fait.

Le président revient sur la question du futur revêtement et dit qu'il existe aujourd'hui beaucoup de bétons recyclés. Même le phonoabsorbant est récupéré et

transformé. Par exemple, cela a été utilisé sur la voie verte qui vient d’Annemasse sur la gare des Eaux-Vives. Il ajoute qu’il faudrait faire quelque chose qui soit recyclé sur place, le cas échéant, ce qui donnerait un cercle vertueux. Il ajoute que le projet est très beau et que le quartier a besoin de cette intégration sociale. Néanmoins, le skate-parkour-park serait à l’extérieur des Grottes. Il demande donc si le skate-parkour-park ne pourrait pas plutôt être fait à l’intérieur des Grottes, dans la zone des parkings souterrains, par exemple, si ces derniers ne sont plus utilisés.

M. Scholberg précise que, en ce qui concerne le parking à côté de la Petite Reine, il est rempli.

M^{me} Océane Firmann répond que des gens habitent juste en bas de l’immeuble, ce qui déplacerait simplement le problème.

M. Scholberg ajoute que l’endroit actuel est parfait. Il n’est pas trop éloigné et il resterait vert et urbain en même temps.

Le président rebondit sur les propos de M^{me} Océane Firmann concernant la pollution dans le skate-park de la Praille, ajoutant que la pollution est également présente sur la parcelle de Montbrillant.

M^{me} Océane Firmann répond que c’est une situation complètement différente que celle de la Praille. Le skate-park de la Praille est entouré de routes, en haut, en bas et sur les côtés. Dans le skate-park de la Praille, on étouffe et on le ressent après une session de skateboard.

Le président demande si ce projet est comparable à celui de Lausanne au niveau de la taille. Il ajoute que Lausanne se développe fortement, même s’ils disposent de plus de surface que la Ville de Genève.

M^{me} Océane Firmann répond que ce sera à peu près équivalent au niveau de l’espace. Le skate-park de Lausanne est exclusivement dédié au skateboard, il est dans un hangar et se trouve sur deux étages.

M. Scholberg explique que l’équipe de jeunes a travaillé grâce au soutien de la Ville sur ce projet avec de vrais professionnels. Ce projet de skate-parkour-park a été déployé il y a quatre ans et il est arrivé à un stade auquel personne ne s’attendait. Les propriétaires de chiens ont donc réagi. La parcelle est souvent occupée, mais 600 chiens n’y sont pas présents non plus... Il a lui-même rarement vu plus de 10 chiens en même temps à cet endroit. M. Scholberg demande si un projet parallèle ne pourrait pas être mis en place pour permettre aux propriétaires de chiens de trouver un espace qui leur convient. Cela serait plus constructif pour tout le monde si un projet clair était porté. Ce serait plus facile que d’aller simplement en opposition.

Un commissaire est d’avis que le but est de respecter tout le monde. Il ajoute qu’il n’a rien contre le skateboard.

M. Scholberg dit qu’il comprend cela et ajoute que les solutions du parc des Croupettes ou de la petite zone à Voirie semblaient idéales pour les propriétaires de chiens. Il faudrait les convier et en parler.

Le président ajoute qu’un grand parc à chiens est situé dans le parc Bertrand. Même le soir, sans lumières, des gens y promènent leur chien.

M^{me} Océane Firmann dit qu’elle est d’accord sur le fait qu’il faut respecter tout le monde. Elle ajoute que les propriétaires des chiens avaient été contactés au début du projet, sans résultats, ce pourquoi le projet a pu continuer. Elle continue en disant que cela va dans les deux sens. Il faut que tout le monde s’écoute. Il faut pouvoir se parler, unir les forces et collaborer. Elle ajoute n’avoir eu aucun appel de leur part.

Le commissaire rebondit en disant qu’aujourd’hui les propriétaires de chiens sont sur le terrain et que c’est le skate-parkour-park qui désire s’y installer; le contact devrait donc se faire dans ce sens-là.

M^{me} Olivia Firmann explique qu’au début du projet M. Pagani avait aussi un projet pour cette parcelle. Les jeunes ont attendu de voir si cela allait se faire, ne voulant pas être en concurrence avec des personnes qui auraient besoin de cet espace. Quand ils ont découvert que ce projet n’allait pas être réalisé, ils ont continué leurs démarches. Cependant, concernant les chiens, le projet de parc à chiens sur la parcelle n’avait jamais été mentionné! La pétition P-471 était assez soudaine. Elle ajoute prendre cela en compte et que tout le monde veuille que tout se passe bien et que chacun puisse être heureux.

Un commissaire dit que l’association semble avoir fait les choses de manière juste, notamment en contactant les gens qui utilisent ce parc à chiens dans le but de réunir toutes les parties prenantes autour du projet. C’est peut-être à la commission des sports de trouver une solution politique qui convienne à tous. Notamment pour les utilisateurs du parc à chiens, qui sont assez nombreux, ce qui pourrait faire peur à certains partis politiques. Il ajoute que ce qu’attendent les gens, c’est que les décisions soient prises par les politiciens et les conseillers administratifs. Il félicite les auditionnés d’être venus défendre leur projet.

Discussion

Le président informe la commission qu’il a pris contact avec le président de la commission des pétitions. Le président dit avoir demandé à rapatrier le texte de la pétition P-471 à la commission des sports, afin qu’elle puisse se charger de cette audition. Il tiendra au courant les commissaires des prochaines décisions.

Séance du 13 octobre 2022

Discussion

Le président explique que la commission des pétitions va auditionner, lundi prochain, l'association des promeneurs de chiens. Est-ce que la commission des sports souhaite les auditionner également?

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois se pose des questions sur les personnes qui ont signé cette pétition pour maintenir le parc à chiens. Il raconte avoir rencontré des gens qui promenaient leur chien dans la zone concernée par cet objet et leur avoir expliqué le projet du skate-parkour-park. Toutes les personnes présentes ont trouvé l'idée formidable! Le commissaire est d'avis que certaines personnes sont allées chercher leurs signatures très loin, auprès de gens qui ont signé par complaisance. Ces signatures n'ont aucune valeur. Il faudrait rencontrer les personnes qui ont initié la pétition.

Un commissaire du Centre dit se souvenir que l'audition des pétitionnaires par la commission des sports avait été évoquée et tout le monde était plus ou moins d'accord que toutes les parties devaient être écoutées. C'est le minimum d'écouter tout le monde pour que la démocratie agisse.

Le président explique avoir contacté le président de la commission des pétitions et lui avoir demandé de renvoyer la pétition à la commission des sports pour que cette dernière, et non pas la commission des pétitions, se charge de l'audition. Or, la commission des pétitions a déjà agendé leur audition pour lundi 17 octobre. La commission des sports pourrait faire une audition supplémentaire le 20 octobre, le cas échéant.

Un commissaire du Parti socialiste est d'avis qu'il ne faut pas doubler les auditions. Les commissaires aux sports qui le souhaitent peuvent se rendre à la commission des pétitions le 17 octobre, soit comme auditeurs, soit pour remplacer des collègues. Et tous les conseillers municipaux ont toujours la possibilité de se faire briefer par leurs collègues de parti.

Un commissaire du Centre n'est pas d'accord avec cette proposition. Il pense que l'audition des pétitionnaires doit être dans le rapport de la proposition traité par la commission des sports. L'on ne peut pas aller écouter les propos d'une association dans une autre commission et les prendre en considération pour prendre des décisions dans cette commission! Le commissaire propose deux solutions: soit une commission conjointe avec la commission des pétitions pour que les personnes soient auditionnées une seule fois, soit la commission des sports fait ses propres auditions le 20 octobre pour que cela soit procès-verbalisé correctement.

Le président propose, si cela est possible, qu'une séance de commission conjointe soit organisée lundi 17 octobre pour traiter ce point et éviter de siéger

le jeudi 20 octobre. Le président demande à la commission si elle est d'accord sur ce point.

Plusieurs commissaires communiquent leur impossibilité à se libérer le lundi 17 octobre.

Des commissaires et le président mentionnent également la possibilité que la commission des pétitions, suite à ses propres auditions, décide de renvoyer la pétition à la commission des sports. Le président explique qu'il essayera de régler ce sujet afin que la commission des sports puisse déjà statuer le jeudi 20 octobre.

Plusieurs commissaires communiquent leur impossibilité à se libérer le jeudi 20 octobre.

Le président clôt le débat en annonçant que les commissaires ne se rendront pas à la commission des pétitions le lundi 20 octobre. La commission des sports attendra le rapport de la commission des pétitions.

Un commissaire des Vert-e-s trouve la solution mesurée. Le cas échéant, il y aura toujours la possibilité de réauditionner le collectif.

Séance du 17 novembre 2022

Discussion et votes

Le président dit avoir pris contact avec la personne qui a initié la pétition, avec laquelle il s'est rendu sur les lieux. Ensemble, ils ont regardé la possibilité éventuelle de faire le parc à chiens dans le parc des Cropettes, au niveau du chemin de Beaulieu. A cet endroit, il y a une zone qui pourrait être aménagée en parc à chiens. Cette zone n'est pas utilisée et cela ne gênerait donc personne. Suite à cela, le président soumet deux recommandations: 1) inclure une protection anti-bruit au niveau de la rue des Gares pour isoler le futur skate-park-park des habitants de la rue des Gares, car ces derniers se retrouveraient à être touchés par le bruit; 2) faire le parc à chiens dans le parc des Cropettes, dans la zone du chemin de Beaulieu.

Un commissaire du Centre se dit heureux d'entendre ces recommandations, mais il souhaite aller encore plus loin et formuler un projet de délibération, qui serait donc une troisième délibération à ajouter aux deux proposées par le Conseil administratif. Cette troisième délibération proposerait de financer la réalisation du parc à chiens dans le parc des Cropettes. Il est important que ces propriétaires de chiens puissent obtenir quelque chose. Plus de 600 personnes se sont mobilisées en quelque temps pour signer leur pétition, il faut répondre à leurs besoins et leur proposer au moins 200 000 francs pour la création d'un parc à chiens. Le commissaire du Centre soumet un projet de délibération III:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 200 000 francs, destiné à la création d'un parc à chiens sur le parc des Cromptes.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amorties au moyen de 5 annuités qui figureront à l'actif du budget de la Ville de Genève de 2022 à 2026.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois explique s'être rendu sur cet emplacement et avoir passé une heure avec quelques promeneurs de chiens. Ces derniers n'étaient pas dérangés par la construction d'un skate-parkour-park sur la parcelle. Un des promeneurs de chiens lui a expliqué que seuls trois ou quatre propriétaires de chiens étaient vraiment contrariés par ce skate-parkour-park et qu'ils ont passé des heures à faire signer la pétition, même à des gens sans chiens qui ne se rendent jamais sur la parcelle concernée.

Un commissaire du Parti socialiste dit être favorable à la possibilité de créer ce parc à chiens aux Cromptes, dans lequel la place disponible est suffisante. Le parc des Cromptes est mal fréquenté et quelque peu abandonné, donc y construire un parc à chiens pourrait amener de l'activité. En revanche, il est dubitatif sur le fait de lier financièrement la création de ce parc avec celle du skate-parkour-park. Il se demande si cela serait autorisé et si cela ne prendrait pas trop de temps. Il y a donc une difficulté, car le but est d'aller vite, car cela fait quasiment une génération que les porteurs de ce projet travaillent dessus. Lier les deux objets ne ferait que retarder le processus. Il faudrait donc plutôt créer un nouvel objet pour le parc à chiens.

Une commissaire du Parti socialiste dit que cela serait la première fois que l'on conditionne la création d'un skate-parkour-park pour les jeunes, dont on a prouvé la pertinence et l'urgence, à la création d'autre chose qui n'a aucun rapport avec le premier objet. Elle donne l'exemple de la création du mur de grimpe au parc Bertrand: sa création n'avait pas été conditionnée au fait de mettre en place un potager à côté!

Le commissaire du Centre répond en disant que des gens exploitent aujourd'hui cette parcelle. Ce sont des citoyens et, si l'on ne parvient pas à leur apporter une solution, l'on n'a pas compris le sens de siéger au Conseil municipal. On a l'occasion, avec un troisième projet de délibération, d'attirer l'attention

du Conseil administratif. Dans les deux délibérations soumises par le Conseil administratif, on a déjà affaire à deux objets complètement différents: l'exécution d'un parc provisoire et la demande d'un crédit d'étude pour un parc définitif. En y ajoutant une troisième délibération, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à examiner si la somme de 200 000 francs allouée pour le parc à chiens est suffisante ou pas. En cas de problèmes de servitudes, il pourra donner des explications au Conseil municipal... Le Conseil municipal a ici l'occasion de traiter les choses au même moment, avec efficacité et de manière juste.

Une commissaire des Vert-e-s dit qu'il y a un côté prématuré dans cette histoire, car les 200 000 francs semblent excessifs. Elle explique avoir fait une recherche rapide et être tombée sur le cas d'une commune du Valais (avec 3000 habitants et 173 chiens) qui avait décidé de construire un parc à chiens. Le prix de ce dernier était de 11 000 francs pour 400 m² (avec une clôture, l'aménagement de bancs, un bac à sable et des distributeurs de sachets en plastique). Il vaut mieux réfléchir sur ce que l'on souhaite demander et le faire très vite, de façon que les deux projets arrivent le même jour au Conseil municipal.

Un commissaire du Parti libéral-radical dit ne pas être défavorable à la création du parc à chiens dans le parc des Cropettes. Mais il trouve que cette discussion arrive trop vite dans cette proposition. Il est d'avis qu'il faut voter cette proposition comme elle l'est et, après avoir discuté avec les magistrats en plénière, rajouter éventuellement la mention du parc à chiens. Les 200 000 francs semblent excessifs.

Un commissaire du Parti socialiste explique que si l'on accepte le projet de troisième délibération, cela revient à voter un projet de délibération, ou un crédit d'étude, sans faire aucune audition. Dans la logique, il faudrait donc proposer une audition, mais il la refuserait car il souhaite que le skate-parkour-park avance. Il est pour déposer un objet et faire les auditions qui vont avec, mais décorrélér ce nouvel objet de ce skate-parkour-park.

Le commissaire du Centre donne raison au préopinant et admet qu'il faudrait auditionner le magistrat en charge des espaces verts, afin qu'il puisse chiffrer précisément le prix de la création d'un parc à chiens. Mais il serait aussi possible de demander au magistrat les chiffres exacts en déposant un amendement en plénière. L'exemple évoqué qui concerne le Valais n'est pas viable, car les prix en Valais ne sont pas les mêmes. Le commissaire trouve intéressant que la commission soit unanime dans l'effort d'aider tous les concitoyens.

Une commissaire d'Ensemble à gauche dit qu'il ne faut pas lier les deux objets. La commission est pour que le skate-parkour-park soit fait. Le Conseil municipal a déjà voté en ce sens. La commission est aussi d'accord qu'un espace pour les chiens se fasse. Pourquoi devrait-on unir les deux choses? Elle préférerait faire un autre texte et prendre le temps de bien faire les choses. Il n'a jamais été question de faire un projet au détriment de l'autre.

Le commissaire du Centre explique que lier les deux choses est logique car le terrain est le même. C'est du bon sens. On prend un terrain et l'on expulse des gens de ce terrain; on ne peut donc pas avoir un rythme différent pour répondre aux différents besoins des usagers. Il s'adresse à ses collègues en leur disant que c'est particulièrement vrai pour la demande du crédit d'étude. Celui-ci ne fonctionnera que si les CFF seront d'accord de laisser le terrain. Ce n'est pas sérieux d'engager de l'argent alors que l'accord des CFF n'a pas encore été donné! Avec son projet de délibération, il s'agira de voter un montant de 200 000 francs pour réaliser un parc à chiens. On verra si la Ville de Genève en donne l'autorisation.

Un commissaire des Vert-e-s dit ne pas vouloir lier les deux objets. Il se demande si l'on ne pourrait pas réussir à faire un projet de délibération séparé, qui respecterait l'unité de matière et qu'on voterait rapidement.

Une commissaire du Parti socialiste ne comprend pas le sens de la discussion. Elle rappelle qu'il existe une pétition sur ce sujet qui remontera à un moment donné en plénière. Il faudrait se reposer sur cette pétition pour proposer quelque chose.

Un commissaire du Parti libéral-radical explique que ce ne serait pas possible, car l'on ne peut pas mettre d'argent dans une pétition. Le président est aussi d'avis qu'il faut obligatoirement faire un projet de délibération.

Une commissaire des Vert-e-s dit que lorsqu'on votera pour le skate-parkour-park, des gens diront qu'on l'aura choisi au détriment du parc à chiens. C'est pour cette raison que les deux objets devraient arriver en même temps, pour que le message passe auprès de la population. Il faut s'occuper également des propriétaires de chiens, malgré la construction du skate-parkour-park.

Le président dit qu'il aurait également souhaité préparer une nouvelle délibération pour proposer une paroi qui couperait le bruit du skate-parkour-park des riverains.

Le commissaire du Parti socialiste pense qu'il vaut mieux proposer l'idée sous forme de recommandation.

Un commissaire des Vert-e-s se pose des questions sur cette paroi contre le bruit. C'est le parkour qui serait du côté de l'immeuble visé par les nuisances sonores. Or, le parkour est moins bruyant que le skateboard.

Le président souhaite éviter les oppositions au projet.

Un commissaire du Centre est en faveur de voter l'audition dès ce soir.

Le président explique que cela n'est pas possible car le texte doit être déposé.

Un commissaire du Parti libéral-radical explique que le projet de délibération doit être déposé au Conseil municipal, qui sera traité et mis à l'ordre du jour lors de l'une des prochaines plénières.

Une commissaire du Centre dit avoir compris que les CFF n'ont pas encore donné leur accord et aimerait savoir si l'on a plus d'informations sur ce sujet.

Le président lui répond que l'on ne sait pas si la demande de déclassement a été faite. La Ville n'a pas encore fait de démarche auprès des CFF sur cette parcelle. Alors, même si l'on vote ce soir, le temps que le déclassement ou la location de la parcelle par la Ville se fasse, quelques mois se passeront avant la réalisation.

La commissaire du Centre en conclut donc qu'il n'est pas urgent que cela passe en plénière au mois de janvier.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle que les jeunes s'étaient déjà rendus devant le Conseil municipal. Il faut voter, même si l'on n'a pas l'autorisation des CFF. De plus, tout le monde est d'accord avec cette proposition du Conseil administratif.

Votes

Le Centre propose d'ajouter une troisième délibération.

La proposition est refusée par 8 non (2 PLR, 1 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 3 oui (1 MCG, 2 LC) et 4 abstentions (2 Ve, 1 PLR, 1 UDC).

Le président propose d'ajouter une recommandation qui demande d'étudier la nécessité d'une protection anti-bruit.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président propose d'ajouter une recommandation qui demande d'étudier la faisabilité d'un parc à chiens dans le parc des Cropettes.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président met au vote la proposition PR-1529 avec les deux recommandations. La proposition est acceptée par 14 oui (1 MCG, 3 PLR, 1 LC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 UDC) contre 1 non (LC).

Un commissaire du Centre annonce un rapport de minorité.

Un commissaire des Vert-e-s se demande si la commission ne devrait pas voter sur le principe de déposer un nouveau projet de délibération concernant la création d'un parc à chiens au parc des Cropettes.

Le président répond par la négative.

Séance du 8 décembre 2022

Discussion au moment des divers

Un commissaire du groupe des Vert-e-s souhaiterait avoir des nouvelles sur le projet de délibération sur le parc à chiens.

Un commissaire du Centre dit avoir demandé à M. Alfonso Gomez le coût d'un parc à chiens dans le parc des Cropettes. Il en informera la commission en temps voulu. Soit l'on gagne du temps et on inclut cette dépense dans la proposition PR-1529 du skate-parkour-park, soit l'on fait un projet de délibération à part, ce qui ne serait pas la meilleure des idées.

Le président explique que la proposition PR-1529 a déjà été votée par la commission, assortie de deux recommandations. Il ajoute avoir parlé avec une enseignante du cycle de Montbrillant, qui a partagé quelques soucis par rapport au fait que ce skate-parkour-park soit réalisé en face du cycle. Elle a aussi fait une proposition intéressante qui va dans le sens d'introduire des toilettes publiques. Le président déposera donc peut-être un amendement en plénière, afin d'introduire une troisième recommandation pour rajouter des WC sur la petite parcelle où se trouve la voirie et qui est à côté de la parcelle prévue pour le skate-parkour-park.

Le commissaire du Centre est d'avis que les WC pourraient être intégrés dans la parcelle du skate-parkour-park même.

Le président le confirme et conclut en disant qu'il faudra bien trouver une solution.

Séance du 12 janvier 2023

Discussion au moment des divers

Un commissaire du Centre informe qu'il a transmis l'e-mail de M. Gomez à l'ensemble des membres de la commission des sports. Cet e-mail concerne le coût de la création d'un parc à chiens au parc des Cropettes. Le commissaire avait suggéré d'incorporer une troisième délibération dans la proposition PR-1529 du skate-parkour-park du Montbrillant afin d'engager de l'argent pour créer un parc à chiens. Il avait proposé la somme de 200 000 francs et ce montant avait fait peur à certains membres de la commission, ce qui est légitime. Les services de M. Gomez l'ont informé qu'un parc à chiens pourrait être réalisé avec seulement 60 000 francs environ. Dans son e-mail, M. Gomez rappelle qu'il y avait déjà eu un projet d'installer un parc à chiens dans le parc des Cropettes, mais que ce projet avait suscité l'opposition de la population. Le commissaire est d'avis qu'il faut trouver une solution pour reloger les propriétaires de chiens. Il propose donc de créer un nouveau parc à chiens dans un périmètre de 500 m autour du parc à chiens

actuel qui se trouve sur la parcelle prévue pour y construire le skate-parkour-park. Cette proposition serait l'objet d'une délibération qui serait annexée à la proposition PR-1529 du skate-parkour-park. La délibération n'inclurait donc pas la mention du parc des Croupettes, mais uniquement la condition que le parc à chiens soit réalisé dans un périmètre de 500 m. L'idée est de laisser une latitude au Conseil administratif afin qu'il puisse trouver un lieu qui conviendrait aux habitants du quartier. Le commissaire conclut en disant que si la commission accepte d'inclure cette délibération supplémentaire il renoncera à son rapport de minorité.

Une commissaire du Parti socialiste s'oppose au fait de lier cette proposition à ce qui a été voté par rapport à la création du skate-parkour-park. Elle propose au commissaire de déposer une motion qui demanderait la création d'un parc à chiens dans les environs. Elle s'oppose au fait de conditionner la création du skate-parkour-park à la création d'un parc à chiens.

Le commissaire du Centre est d'avis que lorsque l'on décide d'expulser des personnes, ces dernières doivent avoir la garantie d'être relogées. L'idée est donc que ce parc soit créé rapidement. Une motion prendrait trop de temps à être votée. Le montant de 60 000 francs est raisonnable. Lier les deux objets ne revient pas à conditionner la création d'un objet à celle de l'autre. Il s'agit de deux crédits différents.

Une commissaire des Vert-e-s confirme qu'il s'agit bien de deux lignes séparées, et que la proposition donne une latitude au Conseil administratif pour gérer la création du parc à chiens. Cela n'influencera pas la création du skate-parkour-park. Les deux propositions ne sont pas conditionnées l'une à l'autre.

Un commissaire des Vert-e-s s'interroge sur cette question de conditionnalité. Il comprend que si le Conseil municipal décide d'ajouter un amendement à la proposition en plénière, et que les personnes propriétaires de chiens refusent la solution qu'on leur propose, l'avancement du skate-parkour-park ne serait pas pour autant péjoré.

Le commissaire du Centre confirme que les propositions ne doivent pas être appliquées de manière chronologique. Il s'agit d'une autorisation de dépense, dans le cas où le Conseil administratif trouverait un lieu approprié. L'idée est d'informer les propriétaires de chien du fait que le Conseil municipal a décidé de leur accorder un crédit pour la création d'un parc. Cela facilitera l'entente entre ces jeunes et les propriétaires. Les deux propositions ne doivent pas obligatoirement être réalisées en même temps.

Le président rappelle qu'il y avait avant un parc à chiens à Beaulieu qui a été fermé. C'est pour cette raison que le parc à chiens a été déplacé à cet endroit. C'est prévu de créer un nouveau parc à chiens à 100 m du lieu actuel. C'est donc pertinent d'avoir une proposition assez large.

Le commissaire du Centre dit qu'il faut que les propriétaires et que l'administration s'entendent. On pourrait choisir d'octroyer 70 000 francs afin d'avoir de la marge.

Le président rappelle que la proposition ne prévoit pas de WC près du nouveau skate-parkour-park et que, en face du site, il y a un cycle d'orientation. Il faudra donc prévoir dans la proposition PR-1529 une ligne supplémentaire dans le but d'équiper le site de WC pour les utilisateurs. Lors du traitement de l'objet en plénière, on pourra inclure une recommandation supplémentaire dans la proposition.

Vote

Le président met au vote la proposition du commissaire du Centre, qui propose d'ajouter à la proposition PR-1529 une délibération supplémentaire visant à autoriser une dépense d'environ 70 000 francs dans le but de créer un parc à chiens sur un terrain se trouvant dans le périmètre de 500 m autour du parc à chiens actuel.

La proposition est acceptée par 13 oui (1 MCG, 3 PLR, 2 LC, 3 Ve, 2 S, 1 EàG, 1 UDC).

Le rapport de minorité annoncé lors de la séance du 17 novembre 2022 est retiré.

PROJET DE RECOMMANDATION relative aux projets de délibérations I et II

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la nécessité d'une protection anti-bruit.

Les projets de délibérations I et II n'ayant pas été amendés, ils figurent en début de rapport.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III (nouvelle)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 70 000 francs, destiné à la création d'un parc à chiens sur le parc des Cropettes.

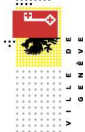
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 70 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amorties au moyen de 5 annuités qui figureront à l'actif du budget de la Ville de Genève de 2022 à 2026.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes:

- présentation Powerpoint de l'AGCM et du SEJ (séance du 15 septembre 2022)
- plans EFM (concept skate parkour)
- photos diverses



PR-1529

Études pour la création d'un skate & parkour-Park, sis rue de Montbrillant 38
Création d'un espace de skate temporaire, sis rue de Montbrillant 38



COMMISSION DES SPORTS
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE – SERVICE DE LA JEUNESSE
15 septembre 2022

SOMMAIRE

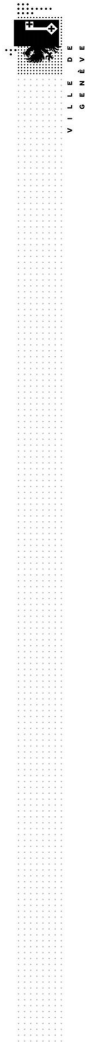
1. Contexte
2. Les études et travaux objets de la demande de crédit
3. Présentation des coûts
4. Planning prévisionnel

1. Contexte

Les skates-park-park existants en Ville de Genève

- Plainpalais
- Rampe à Pré-Picot / rampe aux Franchises
- Module aux Grottes
- Espaces Workout
- Espace sport Jonction «non permanent»

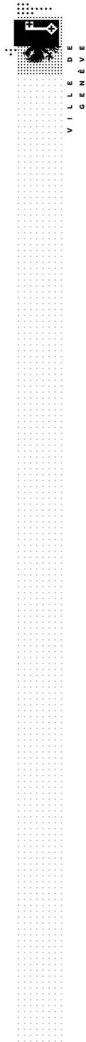




1. Contexte

Sur le plan politique

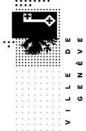
- Le Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 : constats des manques d'équipements et des besoins.
- La demande de nouveaux espaces pour les sports urbains a également été relayée par le Conseil municipal par le biais des motions suivantes :
 - **M-930** « skate-parks dans nos parcs et sur nos places » traitée le 27 juin 2016 ;
 - **M-1091** « Un bowl ou un skate-park complémentaire pour l'hiver et les temps de pluie ». Cette motion, amendée par la Commission des sports, a été acceptée par le CM avec recommandation le 4 mars 2020 ;
- **Fin mai 2019**, s'est tenu le Forum social Grottes St-Cervais dans le cadre de la politique sociale de proximité du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS).
- Le collectif « Espace freestyle Montbrillant » (EFM) « Pour la création d'un espace de vie dédié aux sports urbains, notamment un Skate-parkour-park aux Grottes » (P-422), 19 mai 2021.



1. Contexte

Étapes réalisées

- Des cours dans le préau de l'école
- Des rencontres avec les partenaires (associations, SEVE)
- Des événements sur le quartier avec Pré-en-bulle
- Des ateliers participatifs pour identifier les besoins (pratiques mixtes et débutants)
- Un apprentissage du fonctionnement des institutions genevoises

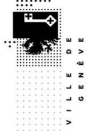


2. Les études et travaux objets de la demande de crédit

Délibération I - Etudes pour la création d'un skate-parkour-park, sis rue de Montbrillant 38

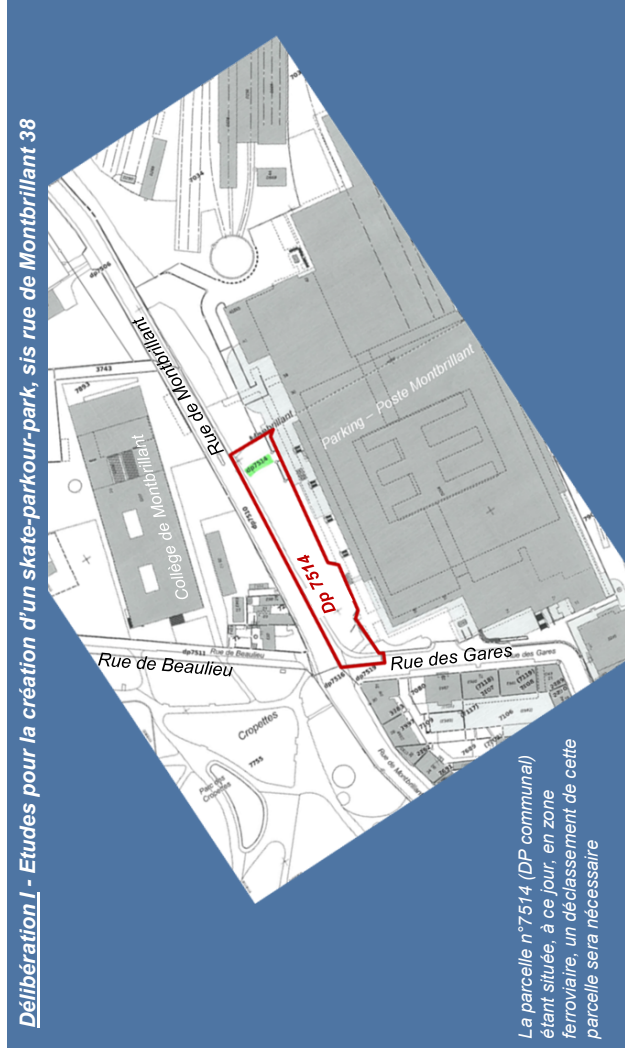


Projet extension Gare de Cornavin

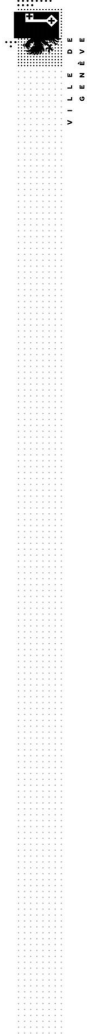


2. Les études et travaux objets de la demande de crédit

Délibération I - Etudes pour la création d'un skate-parkour-park, sis rue de Montbrillant 38



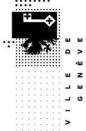
La parcelle n°7514 (DP communal) étant située, à ce jour, en zone ferroviaire, un déclassement de cette parcelle sera nécessaire



2. Les études et travaux objets de la demande de crédit

Délibération I – Etat existant du site (parcelle dp 7514)





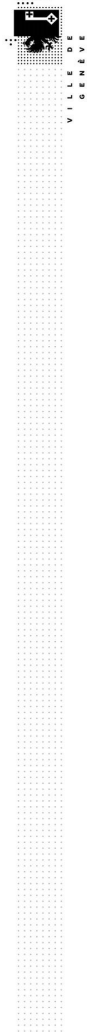
2. Les études et travaux objets de la demande de crédit

Délibération 1 - Etudes pour la création d'un skate-park-park, sis rue de Montbrillant 38

Etude de faisabilité

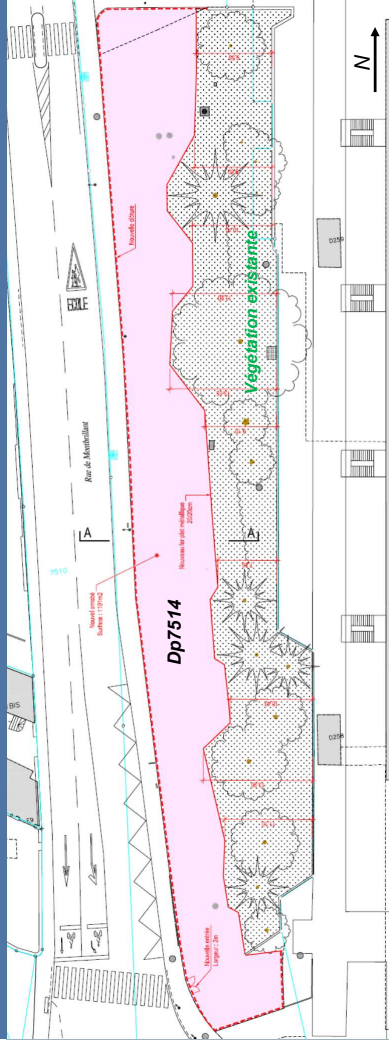


Création d'un skate-park avec ses installations qui permettent l'exploration et le développement des limites physiques et mentales. L'agilité, la force, l'équilibre mais aussi la stratégie, le courage et l'aptitude à la prise de risque sont ainsi sollicités



2. Les études et travaux objets de la demande de crédit

Délibération II – Création d'un espace de skate temporaire, sis rue de Montbrillant 38



Enrobés bitumineux

2. Les études et travaux objets de la demande de crédit

Délibération II – Création d'un espace de skate temporaire, sis rue de Montbrillant 38



Modules pour skate

3. Présentation des coûts

Délibération I - Etudes pour la création d'un skate-parkour-park sur une partie de la parcelle n°7514, domaine public communal.

ESTIMATION DES COÛTS

Honoraires études ingénieur-e civil	180'000
Honoraires études architecte	180'000
Honoraires géomètre	30'000
Honoraires architecte-paysagiste	70'000
Frais de tirage, impressions (environ 3%)	4'250
Coût total de la construction (HT)	464'250

+ T V A (7.7 %)

35'750

COÛT TOTAL DES ETUDES (TTC)	500'000
-----------------------------	---------

3. Présentation des coûts

Délégation II – Création d'un espace de skate temporaire avec différents modules installés sur une partie de la parcelle n°7514, domaine public communal

ESTIMATION DES COÛTS

Travaux de génie civil :

Terrassement et mise en place de grave (1'200m2)	115'000
Mise en place enrobés bitumineux (1'200m2)	225'000
Evacuation des eaux	15'000
Bordures pour pose enrobés	20'000
Fourniture et mise en place de modules pour skate	150'000
Fourniture et pose de 2 mâts provisoires d'éclairage	10'000
Coût total de la construction (HT)	535'000

+TVA (7.7 %)

41'200

Coût total de l'investissement (TTC)

576'200

Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)

23'000

COUT TOTAL DE L'OPERATION (TTC)

599'200

3. Planning prévisionnel

Délibération I - Etudes pour la création d'un skate-parkour-park sur une partie de la parcelle n°7514, domaine public communal

- | | |
|---|----------------|
| • Vote du crédit : | Janvier 2023 |
| • Lancement AO pour choix du mandataire : | Mai 2023 |
| • Démarrage avant-projet : | Septembre 2023 |
| • Dépôt autorisation de construire : | Printemps 2024 |
| • Réalisation : | Février 2025 |

3. Planning prévisionnel

Délibération II – Création d'un espace de skate temporaire avec différents modules installés sur une partie de la parcelle n°7514, domaine public communal

- | | |
|--|--------------------|
| • Vote du crédit : | Janvier 2023 |
| • Lancement AO pour choix entreprise de GC : | Mars 2023 |
| • Début des travaux : | Juin 2023 |
| • Fin des travaux : | Début juillet 2023 |

[illegible]

Format pour impression 100% : 614 x 863 mm

Li on note:

C A plumb des couronnes

 Topographic is

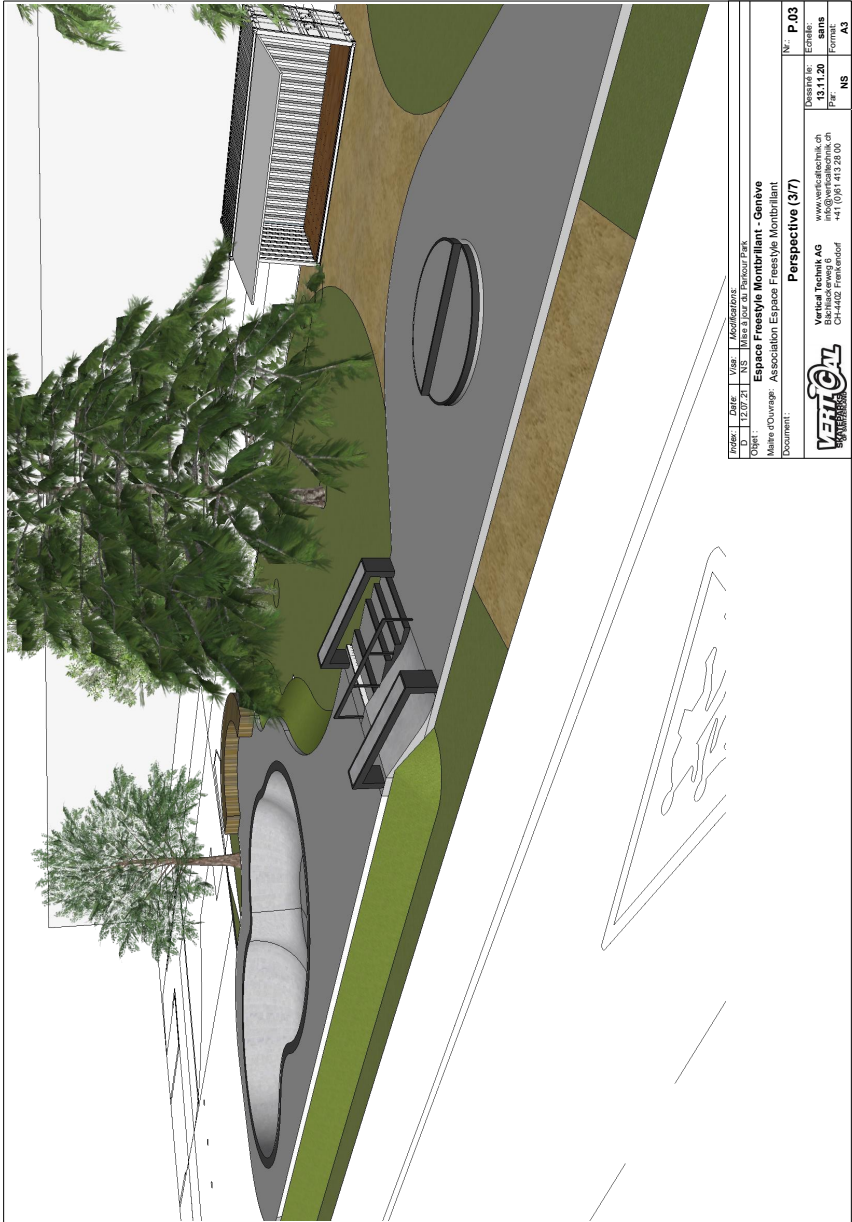
 Végétarienne autorisée à conserver





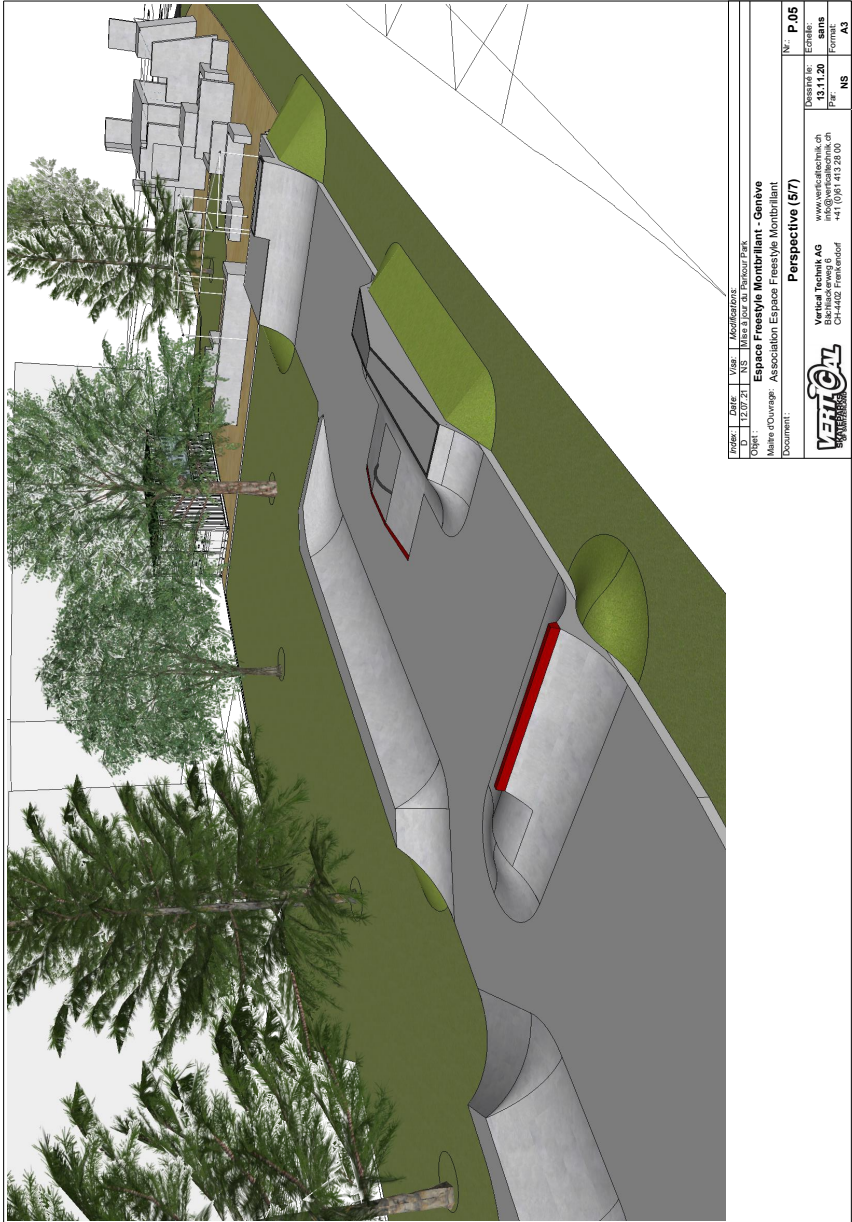


Projet	Site	Ville	Association
D	12.09.21	NS	Mise à jour du Parcour Park
Espace Freestyle Montbrillant - Genève			
Objet :			
Maire d'ouvrage : Association Espace Freestyle Montbrillant			
Document :			
Perspective (2/7)			
Vertical Technik AG		N°	
www.verticaltechnik.ch		Echelle	
info@verticaltechnik.ch		13.11.20	
CH-1402 Frenkendorf		Par	
+41 (0)61 413 28 00		Format	
		NS	
		A3	

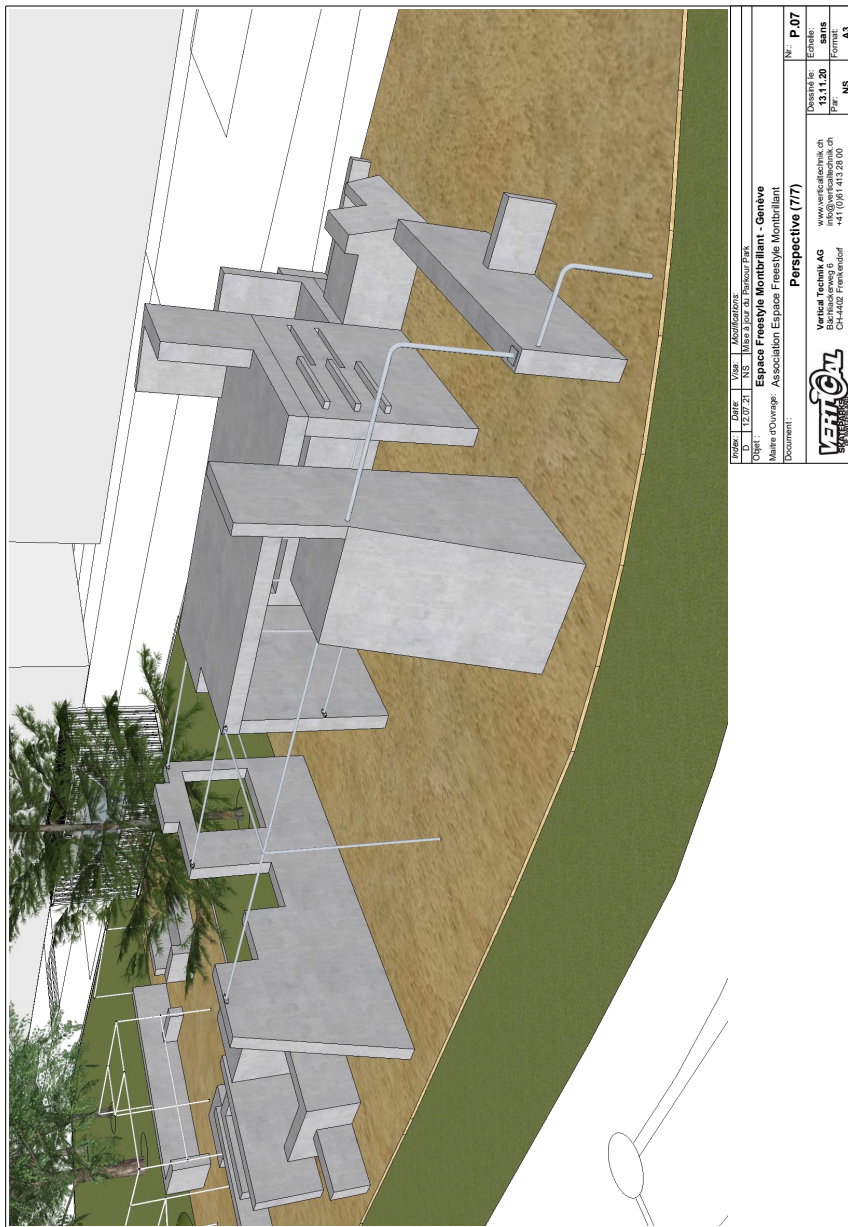


Projet	Site	Voir	1000	1000	1000
D	12.09.21	NS	Mise à jour du Plan de		
Espace Freestyle Montbrillant - Genève					
Maire d'Orange Association Espace Freestyle Montbrillant					
Document:					
Perspective (3/7)					
Vertical Technik AG				Designé le	N°
www.verticaltechnik.ch				13.11.20	P.03
CH-1402 Fribourg				Par	ans
+41 (0)61 413 28 00				Format	A3
				NS	









Projet	Etat	Ville	Ass. des Comm.
D	12.09.21	NS	Mise à jour du Parcours Park
Objet : Espace Freestyle Montbrillant - Genève			
Maire d'Origine : Association Espace Freestyle Montbrillant			
Document :			
Perspective (7/7)			
Vertical Technik AG		Vertical	
www.verticaltechnik.ch		Vertical	
CH-1402 Fribourg		Vertical	
+41 (0)61 413 28 00		Vertical	
NS		NS	
P. 07		P. 07	
sans		sans	
Format		Format	
A3		A3	





Samedi 03 septembre 2022, 15h49
Skate Contest Montbrilliant, 2^{ème} édition





